COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 18-19 NOVEMBRE 2013, ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIA

INTRODUCTION

SEANCE D'INFORMATION

La demi-journée d'information du 17 novembre 2013 a donné lieu à un point d'actualité du Comité consultatif financier (CCF), un exposé sur la mise en œuvre du plan stratégique, des recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance (GWG) et une présentation sur les avancées du Fonds de la société civile pour l'éducation et du programme d'activités mondiales et régionales.

L'ordre du jour de la réunion se trouve sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE »). La liste des participants fait l'objet de l'**Annexe 1**.

Le présent compte rendu résume les questions débattues et les décisions prises.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE RÉUNION

1.1 La présidente par intérim, Mme Geeta Rao Gupta, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion du Conseil d'administration (le « Conseil »). Elle remercie le Gouvernement éthiopien d'accueillir la réunion et souhaite plus particulièrement la bienvenue à M. Ato Shiferaw Shigutie, ministre de l'Éducation d'Éthiopie, en sa qualité de membre suppléant représentant le groupe Afrique 1, qui prend part à une réunion du Conseil pour la première fois. Elle note que l'Éthiopie a enregistré des progrès majeurs vers la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) concernant l'éducation.

1.2 Dans ses remarques liminaires, le ministre félicite la présidente par intérim du succès de la réunion de présentation des résultats du Partenariat mondial et le Conseil, qui a organisé cette réunion ; il remercie le GPE, les membres du Conseil et tous les pays partenaires du développement réunis autour de la table de leurs contributions financières et stratégiques en faveur de l'éducation en Éthiopie. Il souligne que l'éducation reste importante pour la promotion de la paix et de la démocratie et pour la lutte contre la pauvreté. Il souhaite au Partenariat mondial le plein succès pour la reconstitution de ses ressources.

1.3 Suite à l'allocution d'ouverture du ministre, la présidente par intérim souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, notamment Mme Yvonne Stassen, du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui représente le groupe des donateurs 1, Véronique Lorenzo, de la Commission européenne, représentant le groupe des donateurs 5, et Christina Buchan du Département des affaires étrangères du Canada, nouveau membre suppléant du Conseil représentant le groupe des donateurs 3. Elle remercie également tous les membres sortants du Conseil pour les services qu'ils ont rendus au Partenariat mondial.

Objectifs et résultats de la réunion

1.4 La présidente par intérim évoque les discussions tenues durant la réunion sur les résultats du Partenariat mondial. Elle note que, même s'il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'éducation, le Conseil doit aussi reconnaître ce que les partenaires ont déjà réalisé à eux tous pour atteindre les ODM liés à l'éducation. Elle rappelle le volume considérable des progrès réalisés, mais invite les membres du Conseil à ne pas perdre de vue la raison d'être de l'action menée, à savoir les enfants et leur droit à l'éducation.

1.5 La présidente par intérim note que l'ordre du jour est très dense, ce qui témoigne selon elle de sa maturité comme de son rôle croissant. Elle résume les objectifs de la réunion, notamment les décisions à prendre sur les dispositions visant à améliorer la gouvernance, l'examen des recommandations du CCF sur l'approbation des financements pour la mise en œuvre des programmes et sur l'évolution du modèle financier du GPE, les modalités d'allocation et les critères d'admissibilité. Elle rappelle qu'une discussion approfondie s'impose au sujet de la prochaine reconstitution des ressources. Par ailleurs, le Conseil sera invité à examiner des stratégies en vue d'une meilleure utilisation des données, de la participation de la société civile, de l'évolution des négociations sur les modalités d'hébergement du Secrétariat et de la gestion des risques.

Aperçu de l'ordre du jour et approbation du compte rendu de réunion

1.6 La présidente par intérim présente l'ordre du jour de la réunion.

1.7 La présidente par intérim invite les membres à présenter leurs commentaires sur le compte rendu de la réunion du Conseil tenue à Bruxelles (Belgique) les 21 et 22 mai 2013 (BOD/2013/11 DOC 01A). Un membre demande un ajout au paragraphe 2.2 en rappelant que la Banque mondiale a co-organisé les réunions ministérielles sur l'Apprentissage pour tous, qui se sont tenues à Washington en avril 2013.

1.8 La Présidente par intérim demande l'approbation du compte rendu avec cette modification.

Décision

1.9 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-01 — <u>Approbation du compte rendu de réunion</u> : Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion tenue à Bruxelles (Belgique) les 21 et 22 mai 2013 (BOD/2013/06 DOC 01B), sous réserve des observations formulées lors de sa réunion en présentiel d'Addis-Abeba (Éthiopie) des 18 et 19 novembre 2013.

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2013/11 DOC 02)

2.1 Alice Albright, Directrice générale (DG) du Partenariat mondial pour l'éducation, présente un exposé général sur les principales questions stratégiques auxquelles le Partenariat est confronté et fait le point des activités du Secrétariat et du Partenariat à l'intention des membres du Conseil.

2.2 La Directrice générale signale que le renforcement du Secrétariat a bien progressé au cours des derniers mois grâce à la restructuration des effectifs et au recrutement de nouveaux agents. Le Secrétariat a également créé une unité distincte de suivi-évaluation dont l'équipe sera chargée de donner des retours d'information en temps réel sur les résultats du Partenariat mondial. Les relations

avec la Banque mondiale se sont aussi sensiblement améliorées et les deux parties ont trouvé un accord sur un ensemble de principes qui seront officialisés dans un protocole d'accord relatif à l'hébergement du Partenariat mondial par la Banque.

2.3 La Directrice générale déclare que le Partenariat est aujourd'hui plus au clair quant aux difficultés à résoudre, mais que la question-clé désormais est de savoir s'il reste adapté aux objectifs qu'il poursuit compte tenu du climat actuel ? Bien qu'il ait contribué à améliorer la visibilité de l'éducation, et en dépit de l'augmentation des demandes d'aide qui lui sont adressées, il y a lieu de s'attacher à améliorer les résultats et le rendement des investissements et à soutenir l'évolution des politiques stratégiques. Il y a également lieu de se réjouir d'un certain nombre de succès : il y a davantage d'enfants scolarisés, ils sont plus nombreux à accéder au premier cycle du secondaire et le nombre de filles scolarisées est plus important que jamais auparavant. L'approche du GPE, unique en son genre, qui consiste à encourager les plans et les réformes sectoriels dans les pays membres du Partenariat mondial, a engendré une démarche coordonnée permettant d'élaborer des solutions pour le long terme. De nombreux défis demeurent cependant, notamment le fait que 57 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, que 250 millions d'élèves ont du mal à acquérir des compétences élémentaires et que l'aide financière mondiale à l'éducation affiche depuis deux ans un fléchissement global, avec une chute de 36 % des engagements entre 2009 et 2011. L'éducation reste hors de portée pour les millions d'enfants les plus déshérités en raison de la discrimination, des conflits, des difficultés d'accès et de la médiocrité des résultats scolaires.

2.4 Parallèlement au recul de l'aide des bailleurs de fonds à l'éducation, les demandes de financement adressées au GPE sont en augmentation. L'aide publique au développement (« APD ») est en baisse dans tous les domaines, mais c'est le secteur de l'éducation qui est le plus sévèrement touché. Cette diminution de l'APD frappe plus particulièrement les pays fragiles et en proie à des conflits. Malgré l'augmentation des investissements nationaux dans l'éducation, l'écart à combler pour répondre à la demande d'aide au secteur reste considérable. Tout le monde s'entend à reconnaître le rôle essentiel que joue l'éducation pour la croissance économique globale. L'opinion générale est que l'éducation est capitale, et 41 % des pays clients de la Banque mondiale la considèrent comme leur toute première priorité. Bien que la communauté mondiale reconnaisse la contribution majeure de l'éducation, l'appui apporté au secteur a été minime et se résume en fait à seulement 7 % de l'APD. Il est important de signaler que pour chaque dollar qu'il verse à l'éducation, le secteur privé donne 16 dollars à la santé dans le monde.

2.5 La Directrice générale note qu'à l'avenir, le modèle de financement du GPE se trouvera encore plus mis à mal, partiellement en raison même des succès remportés jusqu'ici pour financer les besoins d'éducation. De nouveaux pays en développement sont devenus membres du Partenariat mondial, ce qui a considérablement développé son influence, tout en mettant ses ressources encore plus sous tension. Pour venir à bout de ces difficultés, la Directrice générale fait valoir qu'il faudra améliorer le modèle financier du GPE pour obtenir de meilleurs résultats et répondre à cette forte demande. Le modèle révisé devra produire un meilleur retour sur investissement, attirer des financements d'origines plus diverses, fournir des incitations au changement, s'adapter à une plus grande diversité de contextes d'intervention, fournir des incitations en vue d'une augmentation soutenue des investissements nationaux et donner suite aux recommandations sur les résultats d'apprentissage. La Directrice générale indique que la reconstitution des ressources permet aux Partenariat mondial de mettre l'innovation au cœur de son action. Dans le cadre de cette révision, il conviendra en outre de réorienter l'action menée, en abandonnant l'attribution d'aides financières aux projets pour renforcer la planification du secteur et la mise en œuvre des mesures prévues et déterminer dans quelle mesure le Partenariat mondial a un rôle à jouer dans les situations d'urgence et les crises humanitaires.

2.6 La Directrice générale expose en quoi la reconstitution des ressources constituera pour le Partenariat mondial une occasion unique pour inverser les récentes tendances à la baisse, accroître le niveau d'aide à l'éducation et montrer sa capacité à produire des résultats. Les priorités pour 2014 sont notamment le renforcement du Partenariat mondial et de ses opérations, la révision du modèle financier du GPE, l'aboutissement de la reconstitution des ressources et l'ouverture du débat sur l'après 2015.

Détournement de fonds

2.7 La Directrice générale indique qu'aucun nouveau cas de détournement de fonds n'a été rapporté depuis la dernière réunion en présentiel du Conseil. Elle signale que le Gouvernement du Lesotho a remboursé l'intégralité des fonds qui étaient dus et remercie la Banque mondiale d'avoir résolu le problème avec le gouvernement concerné.

Discussion

2.8 Les administrateurs remercient la Directrice générale de son analyse, jugée très utile et hautement stratégique, des difficultés que doit relever le Partenariat mondial. Parmi les questions devant être examinées et tranchées de manière urgente figurent la recherche d'un accord sur les liens entre les objectifs stratégiques du GPE et les financements prioritaires pour la prochaine période de reconstitution, l'accord sur le modèle de financement axé sur les résultats qui donne la priorité aux pays ayant les besoins les plus pressants et une aptitude avérée à la bonne mise en œuvre des programmes, et la fixation de plafonds de financement et de conditions préalables quant aux contributions publiques à l'éducation dans les pays en développement.

2.9 S'agissant du futur rôle du Partenariat mondial, certains membres du Conseil notent que le GPE devrait mettre davantage l'action sur les politiques stratégiques au niveau des pays afin de favoriser l'exécution efficace des programmes en faveur de l'éducation et garantir l'efficacité de l'aide. Au nombre des domaines d'intervention proposés, citons les interventions visant à encourager les processus décisionnels inclusifs, notamment en ce qui concerne la planification et l'exécution du budget, la recherche d'accords sur les plans pour l'éducation, et l'introduction de processus d'exécution et d'examen des programmes, y compris pour les bénéficiaires de la société civile et de l'aide aux programmes.

2.10 Les membres du Conseil sont globalement d'accord sur le fait que les partenaires actuels et futurs devront tous réitérer leur engagement à l'égard de l'action menée en faveur de l'éducation. La communauté des donateurs, comme les pays en développement partenaires, doivent accroître les budgets nationaux et l'aide à l'éducation, tandis que le Partenariat mondial doit attirer de nouveaux donateurs et élaborer des mécanismes de financement innovants.

2.11 Plusieurs membres du Conseil indiquent que les recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance (« GWG ») concernant l'établissement de nouveaux comités permettraient au Conseil de se concentrer sur les politiques stratégiques, l'élaboration des stratégies, l'examen des résultats et le partage de l'information, ce qui contribuerait à développer l'efficacité et la visibilité du Partenariat mondial dans le monde entier.

3. PRÉVISIONS FINANCIÈRES (BOD/2013/11/DOC 06 (Rapport du Comité consultatif financier (CCF), Pièce jointe XX2)

3.1 M. Padraig Power, Responsable financier senior présente les prévisions financières qui figurent dans le Rapport du Comité consultatif financier (CCF). Il retrace tout d'abord brièvement le

cycle de financement du GPE. Il rappelle les préoccupations exprimées par la Directrice générale quant au fait que le modèle de financement actuel ne permet guère de déterminer les allocations indicatives futures, notamment dans le contexte d'incertitude croissante qui caractérise les prévisions de contribution des donateurs. Il signale que les demandes de financement adressées au GPE ont augmenté tandis que les prévisions de contributions pour 2014 sont en baisse du fait de l'incertitude accrue quant aux contributions des donateurs. Il indique que de nombreux donateurs attendent probablement la tenue de la Conférence de reconstitution des ressources en juin 2014 pour annoncer leurs nouvelles contributions. S'agissant de la demande, les pays présentent des demandes de financement plus rapidement que prévu. Pour tenir compte de l'incertitude croissante et conformément aux recommandations du CCF, deux scénarios de prévisions ont été élaborés en ce qui concerne les financements pour la mise en œuvre des 14 programmes et les allocations indicatives pour 2014.

3.2 Le Responsable financier senior indique qu'à ce stade, et conformément aux lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil, les fonds disponibles sont suffisants pour approuver toutes les propositions recommandées par le CCF. Selon les prévisions financières actuelles, le GPE devra mobiliser un volume de nouveaux financements de l'ordre de 491 à 585 millions de dollars pour la période actuelle de financement qui prendra fin en 2014. Si les fonds mobilisés ne dépassent pas 2 milliards à 2,4 milliards de dollars, une proportion de 20 à 29 % des financements obtenus au titre de la prochaine reconstitution des ressources devrait servir à combler l'écart de financement généré pour la période actuelle.

3.3 Les deux scénarios consistent en une hypothèse prudente et une seconde, fondée sur la meilleure estimation. À l'heure actuelle, l'hypothèse prudente serait de situer la mobilisation de fonds légèrement au-dessus de 2 milliards de dollars. Si la prochaine reconstitution n'amène pas davantage, le Secrétariat disposera seulement d'un montant d'environ 1,3 milliard de dollars en vue des nouvelles allocations pour la prochaine période de reconstitution de quatre ans, par opposition au chiffre de 2 milliards de dollars qui a été utilisé pour calculer les allocations indicatives du précédent cycle de financement de trois ans.

3.4 Les prévisions fondées sur la meilleure estimation sont plus optimistes quant aux entrées de fonds et, pour ce qui est de la demande, sur un ralentissement possible si deux ou trois pays retardent la présentation de leur demande de financement. Une reconstitution de l'ordre de 2,4 milliards de dollars est légèrement plus optimiste, laissant une somme disponible de près de 1,8 milliard de dollars en vue des nouvelles allocations puisqu'une partie des fonds devrait être utilisée pour couvrir les engagements restants au titre des financements approuvés pendant l'actuelle période de reconstitution ainsi que les dépenses de fonctionnement ordinaires du GPE.

3.5 Évoquant le point de vue exprimé par la Directrice générale, le Responsable financier senior souligne lui aussi qu'il convient d'adapter le modèle de financement afin de trouver un équilibre entre le besoin de prévisibilité des financements alloués aux pays pouvant se prévaloir de l'aide du GPE et l'apport prévisible de contributions au Fonds du GPE. Les donateurs qui sont en mesure de verser précocement leur contribution sont encouragés à le faire pour réduire le risque de déficit temporaire des actifs non engagés qui pourrait retarder la mise en œuvre des programmes. Des remerciements sont adressés à différents donateurs qui se sont employés à accélérer le versement de leurs contributions.

3.6 Les principaux messages à retenir du rapport sont que la demande de financement s'est accélérée, tandis que les prévisions de contributions pour 2014 ont chuté, et qu'il faut probablement s'attendre à une incertitude persistante de la position financière jusqu'à l'achèvement de la reconstitution des ressources de 2014. La Directrice générale note, au vu des chiffres fournis au

Conseil et de la demande accrue de financement pour l'éducation, qu'il y a lieu de viser plus haut que le scénario fondé sur la meilleure estimation, à savoir 2,4 milliards de dollars. Même si le Conseil retient ce chiffre plus optimiste comme objectif de reconstitution, il en résulterait un recul des programmes du GPE à une époque où la demande d'aide à l'éducation est en augmentation.

Discussion

3.7 Les membres du Conseil recensent quelques questions prioritaires justifiant une attention immédiate pour garantir la pérennité des programmes. Dans l'immédiat, ils appuient la révision du modèle de financement pour à la fois conforter la viabilité à long terme des programmes et se prémunir contre tout risque d'augmentation de l'écart de financement actuel. Plusieurs membres sont d'avis que cette révision doit être approuvée par le Conseil avant de définir les objectifs de la prochaine reconstitution.

3.8 Les membres du Conseil indiquent que certains pays donateurs ne donnent plus la priorité à l'éducation en raison de leurs propres difficultés financières, mais il est aussi reconnu que les contributions financières diminueront d'autant plus si le GPE ne fait pas suffisamment connaître ses résultats. Il convient aujourd'hui d'intensifier l'action menée auprès des pays en développement afin qu'ils augmentent les crédits nationaux alloués à l'éducation pendant la prochaine phase de reconstitution des ressources. Plusieurs démarches sont proposées à cet effet, dont relever les objectifs fixés pour la prochaine conférence d'annonce de contributions, inviter les ministres des Finances aux réunions du Conseil, renforcer l'engagement auprès des pays et l'action promotionnelle de la société civile pour influer sur l'importance donnée à l'éducation lors de l'élaboration des budgets publics.

3.9 Plusieurs membres du Conseil se disent favorables à la recommandation du Secrétariat qui préconise d'élaborer des approches innovantes pour satisfaire les besoins de financement croissants, notamment en ayant recours à des prêts concessionnels, au refinancement et au rachat de prêts. Le représentant de la Banque islamique de développement fait part de l'expérience de son institution en matière de rachat de prêts et espère que le Partenariat mondial envisagera sérieusement de recourir à ces mécanismes financiers innovants à l'avenir.

3.10 Les Membres du Conseil soulignent qu'il convient de renforcer le rôle et la visibilité du Partenariat mondial au niveau des pays ainsi que sa capacité à promouvoir les avantages découlant de son intervention. D'aucuns notent qu'un engagement plus marqué au niveau des pays permettrait au Partenariat mondial d'agir plus efficacement en vue de l'augmentation des allocations budgétaires à l'éducation. Certains membres proposent, à titre complémentaire, que le Partenariat mondial invite les ministres des Finances à participer aux réunions du Conseil pour les encourager à accroître les crédits au secteur de l'éducation. De nombreux membres se déclarent également favorables à l'engagement et à la collaboration des parties prenantes, en particulier les donateurs locaux, en vue de l'élaboration d'approches harmonisées et d'une amélioration de l'efficacité globale de l'aide.

3.11 Certains membres sont d'avis que le Partenariat mondial devrait jouer un rôle moteur dans le dialogue sur les politiques et inciter les pays à faire les justes choix en accordant la priorité à l'éducation pour tous les enfants. Cela suppose de savoir ce qui se passe sur le terrain, de recueillir et de partager des données pour réunir des éléments de preuve et concevoir des outils permettant d'influencer les politiques, la qualité des acquis scolaires, les budgets nationaux de l'éducation et la détermination des niveaux d'aide internationale.

3.12 Certains membres du Conseil notent que, même s'il est important de se concentrer sur la reconstitution des ressources, le Secrétariat devra prendre l'initiative de définir les priorités des

interventions à mener pendant la prochaine période de reconstitution. Il devra proposer un processus bien étudié mettant en évidence les résultats obtenus à ce jour et les défis persistants et dressant le tableau des progrès attendus au terme de la prochaine période de reconstitution afin que les membres du Conseil puissent promouvoir l'action du GPE.

3.13 Le membre du Conseil représentant le groupe Afrique 2 évoque plusieurs initiatives appuyées par le Secrétariat du GPE et par l'initiative allemande BACKUP Education qui ont donné des résultats notables et positifs dans les pays d'Afrique en renforçant la communication et en développant la cohésion entre les pays des trois groupes constitutifs africains. Ces initiatives leur ont permis de prendre des décisions régionales par consensus, ce qui a consolidé et amélioré la participation des représentants des pays d'Afrique lors des réunions en présentiel du Conseil. Il appelle le Partenariat mondial à maintenir son appui à ce type d'échange régional entre les pays africains en approuvant et en appuyant financièrement les plans d'action que chacun de ces groupes a élaboré durant les réunions des groupes constitutifs Afrique 1, 2 et 3 tenues la semaine précédente.

3.14 De nombreux membres suggèrent de tenir une réunion en présentiel au début de 2014, en prévision de la reconstitution de juin, pour discuter du modèle de financement révisé et de la stratégie de reconstitution.

3.15 La Directrice générale remercie les membres du Conseil de leurs observations utiles,et précise que plusieurs des questions touchant à la notification des résultats qualitatifs font actuellement l'objet d'un examen attentif. Elle signale par ailleurs que le Secrétariat recherche activement un Conseiller technique principal qui sera chargé des politiques et des stratégies. Elle est également avis qu'il serait important d'organiser une réunion du Conseil en présentiel en février 2014.

4. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE (BOD/2013/11 DOC 03)

4.1 M. Peter Colenso, président du GWG, présente les recommandations du GWG figurant dans son rapport. Il rappelle que lors de la réunion du Conseil à Bruxelles, il a été demandé au GWG d'approfondir ses recommandations initiales et de proposer une série d'options de révision de la structure du Conseil, incluant les options présentées à cette date. Le président du GWG rappelle les commentaires formulés par le Conseil à Bruxelles et au cours des consultations de ces derniers mois, et expose les modifications apportées aux recommandations du GWG pour en tenir compte, ainsi que les options proposées et les implications de chacune des décisions.

4.2 Les décisions proposées comprennent la modification de la Charte, l'approbation des nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil et des comités et la création de trois nouveaux comités techniques et d'un comité de coordination, ainsi que la modification du document sur la gouvernance du Fonds du GPE. Les recommandations visent à accroître le leadership stratégique du Conseil sur le partenariat, à renforcer le suivi des performances et des résultats d'ordre financier et programmatique, à accroître l'attention portée aux questions d'éducation dans le monde et à favoriser l'efficacité, la transparence et la visibilité.

Modifications de la Charte

4.3 Le Président du GWG explique qu'il est nécessaire de modifier la Charte afin de reformuler le rôle du Conseil d'administration et d'en actualiser la terminologie. Compte tenu des révisions envisagées, le Conseil d'administration a les responsabilités suivantes : fixer la stratégie et la politique, approuver les financements et contrôler les résultats, superviser la gestion du GPE (gouvernance,

éthique, risques et finances) et jouer un rôle de leader de l'éducation à l'échelle mondiale. Les modifications comprennent également la suppression des aspects opérationnels et de procédure liés au fonctionnement du Conseil, lesquels sont remplacés par les Modalités de fonctionnement du Conseil d'administration. Un « toilettage » a également été effectué pour d'autres aspects de la gouvernance aux niveaux national et international.

Modalités de fonctionnement du Conseil et de ses comités

4.4 Le GWG propose de nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil et des comités afin de tenir compte des pratiques actuelles et de veiller à la cohérence et à la transparence du fonctionnement des comités.

Création de nouveaux comités techniques permanents

4.5 Sur la base des commentaires du Conseil, le GWG a mis sur pied trois options de création de nouveaux comités techniques permanents, reflétant la nouvelle description du rôle du Conseil dans la Charte.

4.6 Le GWG soumet trois options au Conseil : 1) maintien d'un statu quo (aucun changement n'est apporté à la structure actuelle des comités) 2) solution dite « Statu Quo Plus » (deux comités techniques permanents – un Comité des financements et performances (CFP) pour remplacer le CCF et un Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement (GERF) pour remplacer le Comité d'éthique, et des groupes *ad hoc* pour les questions n'entrant pas dans les champs de compétence de ces deux comités (y compris l'éducation à l'échelle mondiale, la révision du modèle de financement, etc.) et 3) création de trois comités permanents techniques (Comité des financements et performances, Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement et Comité des politiques et stratégies). Les options 2 et 3 impliquent la dissolution du CCF et du Comité d'éthique dont les tâches respectives seront reprises par le Comité des financements et performances et le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement.

4.7 Le GWG recommande la troisième option (création de trois nouveaux comités techniques permanents) qui allie une utilisation optimale des ressources et des compétences au sein du Conseil à un processus inclusif et participatif d'élaboration des politiques. Dans cette hypothèse, l'élaboration détaillée des politiques et la gestion opérationnelle seront déléguées aux comités et au Secrétariat. Le Conseil conservera la totalité du pouvoir décisionnaire sauf délégation spécifique, au cas par cas, à un comité ou au Secrétariat.

Discussion

4.8 Les administrateurs sont globalement favorables à ces propositions et saluent le large processus de consultation qui a débouché sur un ensemble de recommandations plus transparentes et plus inclusives. Quelques membres du Conseil s'interrogent sur la nécessité des comités techniques permanents et demandent au GWG d'expliciter les raisons qui l'ont conduit à les juger nécessaires. Le président et les membres du GWG expliquent que nombre de programmes et d'initiatives (programme AMR et États fragiles, par exemple) ont demandé bien plus de temps que nécessaire parce que le Conseil n'avait pas été suffisamment consulté en amont des réunions et parce que le Conseil disposait de trop peu de temps pour en débattre en raison d'un agenda déjà très chargé. Il aurait été plus efficace que ces politiques soient soigneusement préparées au niveau d'un comité et approuvées ensuite lors d'une réunion en présentiel du Conseil.

4.9 Certains administrateurs demandent que soit explicitée la proposition de ne nommer que des membres du Conseil d'administration, titulaires ou suppléants, à la présidence des comités. Le président du GWG précise que le groupe de travail a modifié cette recommandation dans l'intervalle car il est apparu que cette exigence pourrait impliquer une charge horaire trop importante pour les membres du Conseil. Après débat sur ce point particulier, le Conseil accepte la formulation révisée telle que proposée par le GWG dans les Modalités de fonctionnement des comités, spécifiant que les présidents de comité seront de préférence des membres titulaires ou suppléants du Conseil d'administration et décide de supprimer cette exigence des termes de référence des comités techniques permanents.

4.10 Certains membres du Conseil demandent des explications sur la manière dont sera assurée la responsabilité du GPE en matière de promotion de l'éducation à l'échelle mondiale après la révision du cadre de gouvernance. Le président du GWG précise que la promotion et la défense de la cause éducative sont des responsabilités essentielles du Conseil qui ne peuvent être assignées à aucun comité.

4.11 Les administrateurs sont nombreux à demander une augmentation du nombre des membres du futur Comité des stratégies et des politiques afin d'assurer la représentation d'un large éventail d'opinions. Le président du GWG remarque qu'une telle augmentation pourrait nuire à l'efficacité du comité mais que le GWG acceptera une mesure en ce sens si le Conseil le souhaite.

4.12 Plusieurs membres du Conseil soulignent qu'il est nécessaire de mieux définir les compétences requises pour appartenir à chacun des comités et en être président, qu'il faut prévoir des procédures de révision des termes de référence des comités, des exigences claires de présentation de rapports au Conseil, des dispositions claires garantissant une représentation équilibrée de tous les groupes constitutifs au sein des comités, un calendrier réaliste de début des travaux et qu'il faut convenir d'une période de revue des performances de tous les comités. Le président du GWG précise que la plupart de ces points sont traités dans les Modalités de fonctionnement des comités et dans leurs termes de référence mais que le mécanisme sera soigneusement supervisé et que des ajustements seront apportés en cas de besoin.

4.13 S'agissant de la composition des comités, le président du GWG convient qu'il est nécessaire de trouver un bon équilibre entre les membres, les compétences et les groupes constitutifs ; il reconnaît toutefois que des arbitrages seront nécessaires. Il appartiendra au président du Conseil de promouvoir ces principes pendant les processus de nomination, la décision finale de désignation des présidents et des membres du comité incombant à l'ensemble du Conseil.

Décision

4.14 Un consensus est réuni sur toutes les recommandations, sous réserve de l'augmentation du nombre des membres du Comité des stratégies et des politiques, porté à dix (plus le président) et les trois décisions suivantes sont approuvées par le Conseil :

BOD/2013/11-02 – Modification de la Charte : Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la Charte du GPE tels qu'énoncées à l'annexe 3 du document BOD/2013/11 DOC 03.

BOD/2013/11-03 – Modalités de fonctionnement du Conseil et de ses comités : Le Conseil d'administration approuve les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses

comités telles qu'énoncées à l'annexe 7 du document BOD/2013/11 DOC 03, sous réserve du remplacement du paragraphe 3.1 de la Partie 2, par ce qui suit :

> 3.1 **Membre du Conseil d'administration.** Sauf indication contraire dans les termes de référence des comités, le président de chaque comité est i) de préférence un membre titulaire ou suppléant du Conseil d'administration ; et ii) dispose des compétences et de l'expérience correspondant aux fonctions et responsabilités du comité qu'il préside.

BOD/2013/11-04 – Création de nouveaux comités techniques, lancement du processus de sélection des présidents et des membres des comités et dissolution du Comité consultatif financier, du Comité d'éthique et du Groupe de travail sur la gouvernance : Le Conseil d'administration

a. établit le Comité des stratégies et des politiques dont les fonctions, les responsabilités et la composition sont définies dans ses termes de référence qui figurent à l'annexe 4 du document BOD/2013/11 DOC 03, sous réserve du remplacement de la Section C par ce qui suit :

C. COMPOSITION

1. Taille

Le Comité des stratégies et des politiques est composé de 11 (onze) membres au maximum, dont :

a. un président ;
b. pas plus de 10 (dix) représentants des groupes suivants, représentés au Conseil :

- 3 (trois) représentants des pays donateurs ;
- 3 (trois) représentants des pays en développement ;
- 2 (deux) représentants des groupes de la société civile (hémisphère nord/société civile internationale, pays en développement, membres du corps enseignant) ou des fondations ou entreprises privées ; et
- 2 (deux) représentants des organismes multilatéraux (banques multilatérales et régionales, UNICEF et UNESCO).

b. établit le Comité des financements et performances au niveau des pays dont les fonctions, les responsabilités et la composition sont définies dans ses termes de référence qui figurent à l'annexe 5 du document BOD/2013/11 DOC 03, à l'exception de l'exigence que le président soit membre titulaire ou suppléant du Conseil d'administration ;

c. établit le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement dont les fonctions, les responsabilités et la composition sont définies dans ses termes de référence qui figurent à l'annexe 6 du document BOD/2013/11 DOC 03, à l'exception de l'exigence que le président soit membre titulaire ou suppléant du Conseil d'administration ;

d. demande à la Présidente du Conseil d'entamer dès que possible le processus de sélection des présidents et des membres de ces nouveaux comités, en conformité avec les modalités de fonctionnement des comités ;

e. décide de dissoudre le Comité consultatif financier, le Comité d'éthique et le Groupe de travail sur la gouvernance, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

i. le 31 décembre 2013 ;

ii. le jour de l'approbation par le Conseil du président et des membres du Comité des financements et performances au niveau des pays et du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement, le mandat du président et des membres du Comité consultatif financier étant prolongé jusqu'à cette date ; et

f. remercie les présidents et les membres du Comité consultatif financier, du Comité d'éthique et du Groupe de travail sur la gouvernance pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et pour leur attachement au Partenariat mondial.

Création du Comité de coordination

4.15 Le président du GWG expose la recommandation suggérant la création d'un Comité de coordination. Ce comité, chargé d'aider le Président à coordonner le travail des comités, servira de « groupe test » au directeur général et les décisions présentant un caractère d'urgence pourront lui être déléguées entre les réunions en présentiel du Conseil d'administration. Ce comité, présidé par le Président ou le Vice-président du Conseil, comprendra les présidents des trois comités techniques permanents et trois autres membres du Conseil. Si l'un des trois présidents des comités techniques n'est ni membre titulaire ni membre suppléant du Conseil, la personne concernée fera partie du Comité de coordination en tant que membre sans vote et un autre membre titulaire ou suppléant du Conseil sera ajouté au Comité de coordination. Le nombre des membres du Comité de coordination pourra donc varier de sept à dix.

Discussion

4.16 Des membres du Conseil expriment des craintes qu'un tel comité de coordination ne permette pas de rationnaliser le processus décisionnel mais crée au contraire des couches supplémentaires et s'avère finalement contre-productif. Certains membres n'ont pas une idée claire du rôle du comité par rapport au Secrétariat et se demandent s'il disposera de pouvoirs décisionnaires. D'autres remarquent que cette proposition ressemble à la proposition précédente de création d'un Comité exécutif qu'ils n'avaient pas soutenue.

4.17 Plusieurs administrateurs se déclarent favorables à la création d'un Comité de coordination et rappellent les problèmes pratiques rencontrés lors de la tenue des réunions du Conseil par téléconférence, problèmes qui ont mené à un défaut de représentativité par suite des difficultés rencontrées par certains membres pour y participer. D'autres avis favorables soulignent que la création de ce comité favorisera une prise de décision stratégique, réduira les lacunes actuelles et renforcera la confiance entre les membres du Conseil et le Secrétariat.

4.18 Après quelques explications supplémentaires du président du GWG, qui précise notamment que la délégation d'un pouvoir décisionnel au Comité de coordination devra être décidée par l'ensemble du Comité d'administration, la décision ci-dessous est approuvée, le représentant du groupe Bailleur 5 demandant que les réticences de son groupe soient consignées.

BOD/2013/11-05 – <u>Création du Comité de coordination</u> : Le Conseil d'administration

a. établit le Comité de coordination dont les fonctions, les responsabilités et la composition sont définies dans ses termes de référence qui figurent à l'annexe 8 du document BOD/2013/11 DOC 03, sous réserve du remplacement de la Section C comme suit :

C. COMPOSITION

Le Comité de coordination est composé comme suit :

a. le Président du Conseil ou, à la discrétion de celui-ci, le Vice-président du Conseil si le Conseil en a nommé un, qui assume la présidence du Comité de coordination ;

b. les présidents de chacun des autres comités permanents établis par le Conseil lesquels, s'ils ne sont ni membres titulaires ni membres suppléants du Conseil seront des membres sans droit de vote ;

c. trois autres membres titulaires ou suppléants du Conseil, choisis de manière à assurer un bon équilibre entre les groupes constitutifs du Conseil, conformément à la Charte du GPE ; et

d. pour chaque président d'un comité permanent qui n'est ni membre titulaire ni membre suppléant du Conseil, un membre supplémentaire du Conseil, titulaire ou suppléant, choisi de manière à assurer un bon équilibre entre les groupes constitutifs du Conseil, conformément à la Charte du GPE.

Si un membre votant du Comité de coordination voit expirer son mandat de membre titulaire ou suppléant du Conseil avant l'achèvement de son mandat au sein du Comité de coordination, son mandat auprès dudit Comité prendra fin, et il y sera remplacé conformément aux procédures énoncées dans les modalités de fonctionnement du comité.

et

b. demande à la Présidente du Conseil d'administration d'entamer dès que possible le processus de sélection des membres du Comité de coordination tel qu'énoncé dans les modalités de fonctionnement du comité.

Modifications du document sur la gouvernance du Fonds du GPE

4.19 Le président du Groupe de travail sur la gouvernance présente la décision proposée qui vise à modifier le document sur la gouvernance du Fonds du GPE, telle qu'énoncée à l'annexe 9 du rapport du Groupe de travail sur la gouvernance. Les amendements ont pour objet d'actualiser certains termes utilisés par l'Administrateur fiduciaire, sans changement de fond quant à l'opération du fonds fiduciaire. L'Administrateur fiduciaire souhaite proposer d'infimes modifications supplémentaires qui ne changent pas la teneur du document. Le Conseil décide d'approuver les modifications, sous réserve des ajouts apportés par l'Administrateur fiduciaire qui figurent à la section « Révision 1 » du document du Conseil, et approuve la décision suivante :

BOD/2013/11-06 – <u>Modification du document sur la gouvernance du Fonds du GPE :</u> Le Conseil d'administration approuve les modifications du document sur la gouvernance du Fonds du GPE telles qu'énoncées à l'annexe 9 (Révision 1) du document BOD/2013/11 DOC 03.

SÉANCES À HUIS CLOS

4.20 Le Conseil s'est réuni deux fois à huis clos au cours de la réunion pour discuter du choix du prochain Président du Partenariat mondial. La Présidente par intérim a invité la Directrice générale et une personne du Secrétariat chargée de prendre des notes à participer à ces séances. Le Conseil n'a pas pris de décision sur ce point et a convenu de poursuivre la discussion.

5. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER (BOD 2013/ 11 DOC 06 A& B)

5.1 Camilla Helgø Fossberg, présidente du CCF, présente le rapport de ce comité.

Allocation des financements pour la mise en œuvre des programmes

5.2 Les administrateurs suivants signalent un conflit d'intérêt par rapport à la décision d'allocation des financements pour la mise en œuvre des programmes : l'UNICEF (entité de supervision pour la République centrafricaine, l'Érythrée et la Somalie), la Banque mondiale (entité de supervision pour les autres financements, à l'exception de celui de la Tanzanie), le membre suppléant du Conseil représentant le groupe Afrique 1 (l'Ouganda, bénéficiaire potentielle d'un financement). La Présidente par intérim note que le membre suppléant représentant le groupe Afrique 3 qui vient d'Éthiopie, autre pays bénéficiaire potentiel, n'est pas présent dans la pièce.

5.3 La présidente du CCF indique que le comité s'est réuni en présentiel du 15 au 18 octobre 2013 à Washington ; tous les membres du CCF y ont participé à l'exception du représentant du groupe Asie et Pacifique qui avait démissionné peu de temps avant la réunion.

5.4 Le CCF a examiné un total de 16 requêtes dont deux n'ont pas été retenues pour une recommandation d'approbation à ce stade tandis que deux autres font l'objet d'une recommandation de financement assorti de conditions.

5.5 La présidente du CCF indique que le détail des recommandations du CCF figure dans le rapport et attire l'attention du Conseil sur certains pays. Le CCF recommande une requête de financement accéléré pour la République centrafricaine. C'est la deuxième requête de ce type après celle de la Zone du centre-sud de la Somalie. Le CCF recommande par ailleurs que la période de financement soit portée à quatre ans au lieu de trois pour la Gambie et le Niger. Dans le cas de la Gambie, cet écart par rapport à la période de mise en œuvre habituelle est justifié par la complexité du programme et la nécessité d'un alignement sur le cycle national. Pour le Niger, la recommandation d'une période plus longue de mise en œuvre est motivée par des doutes quant à la capacité d'absorption du pays et par les importantes activités de construction incluses dans le programme.

5.6 En ce qui concerne l'Ouganda, le CCF recommande que les engagements de financement pour la deuxième et la troisième années soient subordonnés au maintien par le Gouvernement ougandais de la part du budget national consacrée à l'éducation à un niveau au moins égal à celui de 2013. Cette condition est justifiée par le fait que le budget intérieur consacré par l'Ouganda à l'éducation est passé de 16,8 % en 2011 à 14,6 % en 2013. Le CCF souligne que si le comité encourage fortement le pays à augmenter le budget de l'éducation, la condition ne porte que sur une absence de réduction.

5.7 Au Cambodge, bien qu'il n'y ait pas signe de diminution des financements, le CCF constate que la part du budget national allouée par ce pays à l'éducation est très faible, atteignant à peine 9 % en 2013, ce qui est bien moins que dans les autres pays de la région.

5.8 En ce qui concerne le Nigéria, le CCF a jugé que la proposition de financement semblait avoir été bouclée à la hâte. Le CCF recommande que le Gouvernement soumette une nouvelle requête de financement sous la forme d'une seule ou de cinq propositions, une pour chacune des régions ciblées. Il est, par ailleurs recommandé que la requête révisée intègre des mesures de lutte contre l'inégalité entre les sexes et prévoie des mesures de réduction des risques sécuritaires dans les régions de mise en œuvre du financement.

5.9 S'agissant de l'Ouzbékistan, les débats du CCF ont été assombris par une allégation de travail forcé d'enfants encouragé par l'État. La présidente du CCF précise que le comité n'a pas formulé de recommandation pour l'Ouzbékistan parce que la requête elle-même avait été jugée incomplète et que les documents du programme doivent être révisés ; le CCF souhaite néanmoins avoir l'avis du Conseil avant d'envisager une nouvelle soumission. Lors de la réunion du CCF d'octobre 2013, le représentant de la société civile à exprimé des préoccupations relatives à des cas de travail forcé d'enfants. En outre, l'Ouzbékistan est un pays IDA 3 et n'est techniquement admis à bénéficier d'un financement qu'en raison d'une dérogation qui lui a été accordée par le Conseil d'administration en novembre 2012 (ainsi qu'au Nigéria et à Djibouti suite à des discussions). Le CCF remarque qu'il est possible que la question du travail forcé des enfants se pose à nouveau.

5.10 Pendant les discussions du Conseil, le Secrétariat fait circuler une note d'information de l'Organisation internationale du travail (OIT) (Rapport de suivi du travail des enfants) ainsi qu'une lettre sur le sujet adressée par le Gouvernement de l'Ouzbékistan. Ces deux documents (qui sont de plus confirmés par l'OIT) stipulent que, selon les observations de la mission qui a été menée, le Gouvernement n'a rien à voir dans cette affaire et que là où il a été constaté que des enfants travaillaient, des mesures ont été prises pour leur apporter assistance et les rescolariser. D'une part, la note d'information de l'OIT et la lettre du Gouvernement affirment toutes deux qu'il n'y a pas eu de cas de travail d'enfant de moins de dix-huit ans sous l'égide de l'État pendant la récolte de coton de 2013 en Ouzbékistan. D'autre part, un deuxième message du Gouvernement adressé au Conseil, spécifie que « ces cas [de travail d'enfants] sont le fait des enfants eux-mêmes et de leurs parents fermiers, aucun organisme public n'étant impliqué ». Cette question suscite un débat entre les membres du Conseil. Le Secrétariat obtient finalement la confirmation de M^me^ Constance Thomas, Directrice du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), que d'après les observations de la mission de suivi de l'IPEC cette phrase supplémentaire est exacte et qu'elle peut en confirmer la véracité sur la base des rapports de suivi de la mission. Elle a, en effet, déclaré que les enfants qui travaillaient dans les champs le faisaient soit de leur propre chef soit à la demande de leurs parents. Selon Mme Thomas, il n'y a aucune raison de penser que le petit nombre d'enfants qui travaillaient dans les champs avaient été forcés à le faire par l'État et l'OIT s'en tient à sa déclaration selon laquelle il n'y a eu « aucun recours systématique au travail forcé ».

5.11 S'agissant des tendances générales et des problèmes rencontrés dans la soumission des programmes, le président du CCF note une amélioration de la qualité des requêtes. Les pays commencent à introduire des éléments novateurs, notamment des indicateurs servant de base aux décaissements. Le CCF demande au Conseil de se prononcer sur l'idée d'exiger des Gouvernements un certain niveau de financement interne pour pouvoir bénéficier du soutien du GPE, et de préciser si à l'avenir l'implication de la société civile dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation devra aussi être considérée comme une condition préalable à l'obtention d'un financement et du soutien du GPE.

Discussion

5.12 Les membres du Comité sont globalement d'avis que l'engagement des Gouvernements vis-à-vis de l'éducation, concrétisé par un appui budgétaire soutenu, doit devenir l'une des conditions préalables au financement du GPE. L'un des membres appelle ses condisciples à la prudence en raison des implications éventuelles d'une telle décision sur les objectifs d'aide aux États fragiles et touchés par un conflit.

5.13 S'agissant des axes à inclure dans les plans sectoriels de l'éducation en vue d'un financement, les administrateurs sont d'avis de donner la priorité à l'éducation des filles, notant qu'il s'agit d'un des piliers du plan stratégique. Les membres du Conseil proposent également que la priorité soient

donnée aux États fragiles et touchés par un conflit, surtout au vu des contraintes de financement actuelles du Partenariat mondial. L'un des membres du Conseil souligne que, compte tenu de la baisse des fonds du GPE, il convient de réduire les commissions de gestion et de supervision des entités pour être en mesure d'allouer davantage de fonds aux activités des programmes.

5.14 À propos de la condition proposée pour le Cambodge, il est noté que le budget de l'éducation 2014 a été voté après la réunion du CCF et qu'il a augmenté de 20 %. Le Conseil en conclut que la condition proposée n'est plus pertinente et doit être supprimée.

5.15 En ce qui concerne l'Ouganda, les membres du Conseil se disent préoccupés par la baisse des dépenses nationales allouées à l'éducation. Un administrateur recommande une position ferme, suggérant soit une nouvelle soumission assortie d'un engagement du Gouvernement de ramener le budget à son niveau de 2011 soit l'approbation du financement sous réserve d'une preuve d'augmentation du niveau des dépenses. Les membres du Conseil s'accordent aussi sur le fait que l'Ouganda doit traiter d'autres questions en souffrance : il faut notamment effectuer une évaluation du risque fiduciaire et mettre en place un cadre d'audit avant que le processus d'allocation ne se poursuive. L'un des membres du Conseil a demandé qu'un rapport soit fait au Conseil sur les entités de supervision à propos des mesures prises pour faire face au risque fiduciaire durant la mise en œuvre des financements. Il a demandé à ce que cette demande soit noté dans le rapport de la réunion du Conseil. Un autre administrateur indique que le Conseil doit donner au Gouvernement et au GLPE l'occasion de traiter ces questions plutôt que d'essayer d'imposer des conditionnalités à ce stade. La Présidente par intérim suggère que les membres intéressés et le Secrétariat travaillent ensemble à la formulation d'un message à l'intention de l'Ouganda qui sera transmis au Comité le lendemain.

5.16 La Directrice générale souligne que la question de la conditionnalité et des mesures incitatives doit être prise en compte dans la révision du modèle de financement du GPE.

Décision

5.17 Suite aux discussions ci-dessus, les décisions suivantes sont approuvées dans une version modifiée :

BOD/2013/11-21 – <u>Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes</u> : Le Conseil d'administration

a. approuve l'allocation de fonds fiduciaires du GPE au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes selon les requêtes soumises lors du deuxième cycle de 2013 figurant dans le tableau n° 1 du document BOD/2013/11 DOC 06b, sous réserve de

 i. la disponibilité des fonds ;

 ii. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires au titre de financements pour la mise en œuvre de programmes ; et

 iii. en ce qui concerne l'Ouganda :

 i. la réception d'une lettre adressée par le Gouvernement ougandais au Conseil d'administration confirmant son engagement d'accroître la part allouée à l'éducation dans son budget national ainsi que ses dépenses effectives dans le secteur éducatif au cours des trois prochaines années ; et

ii. la transmission au Comité des financements et performances au niveau des pays par le Groupe local des partenaires de l'éducation de rapports réguliers rendant compte du budget national et des dépenses en matière d'éducation ;

b. demande au Secrétariat

i. d'inclure dans la notification d'approbation des allocations, envoyée à chacun des groupes locaux des partenaires de l'éducation concernés, les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme figurant dans le tableau n° 2 du document BOD/2013/11 DOC 06b ;

ii. de fournir au Comité des financements et performances au niveau des pays, lors de sa prochaine réunion en présentiel, un point sur l'avancement des questions figurant dans la colonne « compte rendu » du tableau n° 2 du document BOD/2013/11 DOC 06b ; et

iii. de communiquer aux groupes locaux des partenaires de l'éducation au Nigéria les motifs pour lesquels le CCF n'a pas recommandé d'allocation en réponse à sa proposition, comme indiqué dans le document BOD/2013/11 DOC 06b, tableau n° 2, et d'encourager le Nigéria à soumettre une nouvelle requête en 2014 ; et

c. demande au Comité consultatif financier (ou au Comité des financements et performances au niveau des pays dès qu'il sera opérationnel) d'étudier une révision de la proposition de l'Ouzbékistan tenant compte des problèmes soulevés par le Comité consultatif financier dans le document BOD/2013/11 DOC 06b et de soumettre ses recommandations au Conseil d'administration.

Liste des allocations indicatives 2014 et révision du modèle de financement

5.18 La présidente du CCF rappelle que lors de la réunion du Conseil qui s'est tenue en mai 2013, le Secrétariat a signalé, dans le cadre de la présentation de ses prévisions financières, que le déficit de financement prévu sur le cycle actuel (jusqu'à fin 2014) s'était accru pour atteindre 406 millions de dollars et que ce chiffre pouvait encore évoluer. En tenant compte de la nécessité de trouver un équilibre entre souplesse et prévisibilité, le Secrétariat a été chargé d'étudier des possibilités de modification du modèle de financement, d'en débattre avec le CCF, puis de soumettre différentes options au Conseil.

5.19 Lors de sa réunion d'octobre 2013, le CCF a étudié les allocations indicatives pour 2014 ainsi que des possibilités de révision des méthodes d'allocation. Le CCF s'inquiète de la détérioration des prévisions de contribution d'ici la fin de l'année 2014 et de l'augmentation prévue du déficit de financement. Ce déficit devrait en effet atteindre entre 491 et 585 millions de dollars, lesquels devront être prélevés sur les contributions de la prochaine période de mobilisation des ressources pour tenir les engagements correspondant aux approbations attendues d'ici la fin du présent cycle. S'agissant des allocations indicatives, le Secrétariat a soumis trois options à l'examen du CCF. La première, la moins prudente, recommande le maintien d'une allocation indicative pour l'Angola (pays qui, techniquement, ne remplit plus les conditions d'admission à un financement du GPE), l'octroi d'une allocation indicative aux pays nouvellement admissibles, l'ajout du Rwanda, du Népal et du Malawi (dont les financements arrivent à terme en 2014) et le maintien du Togo (dont les résultats n'étaient pas encore disponibles au moment de l'examen du CCF). L'option 2, recommandée par le Secrétariat, ne prévoit d'allocation ni pour l'Angola, ni pour les nouveaux pays admissibles, ni pour le Rwanda, le Népal et le Malawi, maintient le Togo et ne comprend aucun autre changement à la liste. L'option 3, la plus prudente, ne recommande aucune allocation pour l'Angola, les pays nouvellement admissibles, le

Rwanda, le Népal et le Malawi, ne prévoit pas le maintien du Togo et comprend une réduction de toutes les autres allocations de 25 %.

5.20 Le CCF est favorable à la deuxième option recommandée par le Secrétariat qui permet d'assurer les obligations prises envers les pays sans porter le déficit de financement aux niveaux qu'il atteindrait avec l'option 1. Le CCF n'a pas réuni un consensus sur la question de l'octroi d'une allocation indicative aux pays tels que le Rwanda, le Malawi ou le Népal, tous en voie de clore leur financement en 2014, mais la majorité de ses membres était d'avis de ne pas leur octroyer d'allocation indicative. Au vu de la situation actuelle, il est convenu que ces pays pourront soumettre une nouvelle requête en 2015, après la campagne de reconstitution des ressources, à condition qu'une allocation indicative leur soit accordée. Le besoin d'atténuer l'impact sur les pays qui n'ont pas d'allocation indicative en 2014 a été reconnu, et en principe le Secrétariat a informé le Conseil qu'il serait prêt à accepter des requêtes précoces de financements en 2015 dans la mesure du possible, en tenant compte de la capacité des pays à préparer une requête à temps selon la nouvelle modalité de financement. S'agissant du Togo, une petite majorité des membres du CCF est favorable au maintien de l'allocation indicative ; il est par ailleurs noté que le rythme de décaissement s'est considérablement accéléré au Togo dans l'intervalle précédant la réunion du Conseil.

5.21 En ce qui concerne la révision éventuelle du modèle de financement du GPE, le CCF a débattu de la capacité du modèle actuel à fournir des fonds aux pays en développement partenaires au vu de la baisse des contributions. La difficulté de prendre une décision sur les allocations indicatives 2014 est partiellement imputable au modèle de financement actuel. Les membres du CCF sont tous favorables à l'adoption d'un nouveau modèle de financement qui devra assurer un équilibre entre la prévisibilité des financements alloués au pays et l'obtention de ressources prévisibles par le Fonds du GPE. Le CCF remarque que les options de révision du modèle doivent chercher à réduire les coûts administratifs à un minimum et s'appuyer sur des indicateurs et des critères clairs. Il est également signalé qu'une révision des critères d'admissibilité et du cadre d'évaluation des besoins et de la performance doit être intégrée aux propositions et que ce travail devra être accompli avant la prochaine reconstitution des ressources. Le CCF attend de la présente réunion du Conseil un accord global sur les principes de révision du modèle de financement, de sorte que le Secrétariat puisse commencer à élaborer des propositions.

5.22 La présidente du CCF invite le responsable financier senior à présenter des recommandations en vue de l'élaboration de différentes options de révision du modèle de financement pour la prochaine période de reconstitution des ressources. Les points forts et les points faibles du modèle actuel sont passés en revue. Parmi les points forts, figurent l'effort de prévisibilité, l'encouragement de la demande par le biais des allocations indicatives et la réduction du facteur de subjectivité au moment de l'allocation des fonds par l'utilisation d'une méthode reposant sur une formule (cadre d'évaluation des besoins et de la performance). Parmi les points faibles figurent l'absence de prise en compte de l'état de préparation à la mise en œuvre, la sous-estimation de la demande, l'inclusion d'éléments d'offre incertains dans le calcul des allocations ainsi que la prise en compte d'un montant indicatif maximal susceptible de conduire à l'idée que ce montant est un dû, idée qui génère un niveau d'attente élevé que le Conseil se sent ensuite obligé de satisfaire.

5.23 Le Secrétariat propose de modifier le modèle par l'ajout d'une allocation indicative minimale, établie sur la base d'une offre de ressources plus prévisible, ménageant la possibilité d'accès à un montant plus élevé en cas de disponibilité des fonds. La possibilité d'accès au montant supérieur pourrait être liée à des mesures incitatives fondées sur l'efficacité du développement, l'optimisation de l'emploi des ressources et les résultats. La Directrice générale souligne qu'une telle approche, combinée à des attentes de performance clairement définies, permettrait d'améliorer l'efficacité de l'aide ; l'optimisation de l'emploi des ressources, les résultats et produits des programmes pourraient

même s'en trouver renforcés. Elle souligne que le calendrier du changement est essentiel mais qu'il devra être rapide et réalisé sur une base conceptuelle en raison des contraintes de temps. Elle indique également qu'il sera nécessaire de prévoir des mécanismes de consultation adaptés compte tenu du peu de temps disponible pour élaborer les options. Le Secrétariat diffusera les allocations indicatives 2014 après la réunion du Conseil et commencera à élaborer des propositions de révision du modèle de financement qui seront soumises au Conseil au premier trimestre 2014.

Discussion

5.24 S'agissant des allocations indicatives pour 2014, les recommandations du CCF reçoivent un large soutien. Plusieurs membres sont d'avis que des pays ayant obtenu des résultats comme le Rwanda, le Népal et le Malawi doivent continuer à bénéficier d'un soutien. Un administrateur conteste la prise en considération de l'Ouzbékistan qui est devenu un pays à revenu intermédiaire, alors que l'Angola est exclu. Il est toutefois noté que l'Ouzbékistan a précédemment été accepté à titre d'exception et que le Conseil ne souhaite pas continuer à faire des exceptions.

5.25 Les membres du Conseil sont favorables aux recommandations de révision du modèle de financement. Diverses suggestions sont formulées quant aux principes généraux. Les administrateurs sont nombreux à souligner l'importance des mesures incitatives, de l'alignement et de la prévisibilité. Certains insistent sur la nécessité de tenir compte du budget intérieur et de la volonté de mobiliser d'autres financements en faveur de l'éducation, ainsi que des résultats et de la responsabilité avérés par les faits. D'autres éléments, tels que des critères globaux liés à la situation spécifique des pays (fragilité et pays IDA par exemple) et les liens avec le plan stratégique du GPE, sont aussi des points à prendre en compte. Des membres du Conseil soulignent également que même l'allocation indicative minimale ne doit pas être considérée comme un dû et que, par conséquent, des exigences élémentaires déterminant l'accès à un financement doivent être incluses dans la conception du nouveau modèle.

5.26 S'agissant du calendrier, des consultations et des échanges, les membres du Conseil reconnaissent que cette révision est urgente et doit être terminée et diffusée avant la prochaine reconstitution des ressources. Plusieurs administrateurs recommandent l'organisation d'une réunion spéciale du Conseil en présentiel fin février afin d'approuver les recommandations. Il faut également que le Comité des stratégies et des politiques se réunisse et travaille en priorité avec le Secrétariat à la révision du modèle de financement.

5.27 Par ailleurs, il est suggéré d'établir une communication directe avec les pays en développement partenaires pour mieux gérer les attentes. Un des administrateurs remarque que, même si le déficit de financement est un facteur déterminant, l'engagement des pays, l'alignement sur le plan stratégique, les performances, la responsabilisation et les résultats sont des éléments auxquels il convient d'accorder une importance équivalente. Le même ordre de priorité doit être attribué à ces aspects importants dans le modèle de financement révisé et dans les échanges avec les pays en développement partenaires.

5.28 La Présidente par intérim constate un accord sur la révision du modèle de financement ainsi que sur les principes qui guideront et inspireront l'élaboration des différentes options proposées. La Présidente par intérim demande au Secrétariat de reformuler les décisions de manière à refléter les débats du Conseil d'administration et de soumettre ces nouvelles décisions à l'approbation du Conseil lors de la réunion du lendemain.

Décision

5.29 Après débat et accord sur la reformulation du texte, les décisions ci-dessous sont approuvées.

BOD/2013/11-07 — Liste des allocations indicatives 2014 : Le Conseil d'administration approuve la liste révisée des allocations indicatives 2012-2014 au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes, qui figure à l'annexe 3 du rapport du Comité consultatif financier (BOD/2013/11 DOC 06A) et qui sera appliquée pour le premier et le deuxième cycles de financement de 2014.

BOD/2013/11-17 — Options de révision du modèle de financement du GPE : Le Conseil d'administration

a. reconnaît la nécessité d'adapter le modèle d'allocation indicative afin de trouver un équilibre entre le besoin de prévisibilité de financement des pays en développement partenaires et le niveau des ressources prévisibles dont dispose le Partenariat mondial ;

b. reconnaît également que les financements du GPE doivent être alloués et gérés de manière à favoriser une utilisation aussi rentable et efficace que possible des ressources du GPE au service de sa mission ; et

c. demande au Secrétariat

 i. de proposer des options de révision du modèle de financement pour la période 2015-2018, en tenant compte du fait que les financements du GPE doivent tendre

 - à promouvoir et récompenser l'obtention de résultats en lien avec les objectifs du plan stratégique, l'efficacité du développement et l'amélioration de la rentabilité en fonction des différents contextes ; et

 - à susciter l'apport de fonds supplémentaires pour l'éducation aux niveaux national et international ; et

 ii. de consulter les partenaires du GPE et de proposer les options au Conseil d'administration à sa réunion spéciale en présentiel qui se tiendra en février 2014.

Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration

5.30 La présidente du CCF présente une proposition visant à introduire une approche plus souple des allocations de supervision. S'agissant des commissions de gestion des entités, le Secrétariat sera chargé de prendre contact avec les partenaires afin d'obtenir, si possible, des réductions ou des exemptions. Par ailleurs, la proposition prévoit un plafonnement des commissions de gestion à 7 % de l'allocation totale pour les nouvelles entités de supervision et de gestion. Il sera également demandé au Secrétariat d'analyser et de clarifier le rôle des entités de supervision et de gestion, de renforcer les directives relatives aux frais de gestion et d'administration et de faciliter l'examen desdits frais dans le cadre de l'examen du portefeuille.

Discussion

5.31 Cette proposition reçoit un large soutien du Conseil. Des suggestions d'amélioration de l'efficacité globale et de la gestion des coûts sont formulées et la question est posée de savoir si une entité de supervision est nécessaire dans tous les cas. Certains administrateurs suggèrent aussi que le Secrétariat mette en place un système par lequel les entités de supervision rendraient compte de leurs performances.

Décision

5.32 La décision suivante est approuvée telle que recommandée :

BOD/2013/11-08 — <u>Coûts de supervision, commissions de gestion des entités et frais de gestion et d'administration</u> : Le Conseil d'administration

a. approuve l'approche des allocations de supervision décrite à l'annexe 8 du rapport du Comité consultatif financier (BOD/2013/11 DOC 06A) ;

b. demande au Secrétariat de chercher à obtenir des exemptions/réductions sur les commissions de gestion des entités auprès de tous les partenaires du GPE qui en imputent actuellement sur les financements du GPE, et de rendre compte des progrès réalisés sur ce point lors de la prochaine réunion en présentiel du Conseil ;

c. invite les partenaires du GPE à appuyer les demandes de réductions des commissions de gestion lorsque cela est possible ;

d. approuve la proposition de plafonnement des commissions de gestion à 7 % du montant total du financement (y compris les commissions de gestion imputées sur le financement par des sous-traitants) pour les entités de supervision et de gestion nouvellement admissibles qui seront approuvées par le Conseil d'administration, dans le cadre du Plan d'élargissement de l'admissibilité des entités de supervision et gestion ;

e. demande au Secrétariat d'approfondir l'analyse du rôle des entités de supervision et de gestion, de fournir une définition claire de ces entités et/ou de proposer une terminologie alternative pour mieux refléter le rôle de chacune, et de présenter un rapport au comité compétent, lors de sa prochaine réunion en présentiel ;

f. demande au Secrétariat

 i. de préparer des instructions sur les frais de gestion et d'administration imputables sur les financements du GPE, en prévoyant des mesures pour décourager l'inclusion d'éléments imprévus ;

 ii. de renforcer le processus d'examen de la qualité portant sur les frais de gestion et d'administration ; et

 iii. de présenter un rapport au comité compétent lors de sa prochaine réunion en présentiel ; et

g. demande au Secrétariat de continuer à surveiller et à analyser en continu les coûts de supervision, les commissions de gestion des entités et les frais de gestion et d'administration

directs et d'inclure les informations correspondantes dans le rapport annuel d'examen du portefeuille.

Plan d'élargissement de l'admissibilité des entités de supervision et de gestion

5.33 La présidente du CCF présente une proposition portant sur la mise en œuvre d'un plan d'élargissement de l'admissibilité au rôle d'entité de supervision et de gestion. Cet élargissement a pour objectif principal de répondre à la nécessité, mentionnée dans le plan stratégique, d'accroître le nombre des entités susceptibles d'assumer la gestion d'un programme dans les situations de fragilité ; l'élargissement concernera néanmoins tous les types de financements du GPE. Ce projet prévoit également d'accorder plus de souplesse aux groupes locaux des partenaires de l'éducation dans les pays où une entité en place doit être remplacée. La proposition définit des critères d'admissibilité et un processus d'évaluation, et comprend une nomination initiale permettant la création d'une réserve d'organisations admissibles par le Conseil/GLPE, l'approbation finale revenant au Conseil. Il est souligné que l'appropriation par les pays est pleinement respectée puisque le choix d'une entité de supervision ou de gestion d'un financement incombe au seul GLPE du pays concerné.

Il est expliqué au Conseil que la provision de 150 000 dollars requise à la clause 1b du texte original de la décision figurant dans le rapport du CCF, page 11 du document 6A, partie I, sera prise sur le budget du Secrétariat et que le texte de la décision a été modifié en conséquence. Il est de plus précisé que si ces changements sont approuvés, il faudra que tous les bailleurs acceptent les modifications apportées à la définition de l'entité de supervision et de l'entité de gestion dans les documents de gouvernance du Fonds du GPE.

Discussion

5.34 La recommandation recueille le soutien unanime du Conseil d'administration. Des membres suggèrent que le Secrétariat recherche des moyens de réduire et de contrôler les coûts de supervision et les processus de nomination afin de promouvoir une plus grande appropriation par les pays et d'accroître l'efficacité. Il est également proposé que dans certains cas appropriés, le GLPE assume le rôle d'entité de supervision afin de réduire les coûts de supervision. L'un des membres du Conseil propose que les commissions de gestion des entités ne soient pas incluses dans le calcul du montant du financement approuvé et que soit étudiée la possibilité de confier aux GLPE le rôle d'organe de contrôle.

5.35 L'un des membres du Conseil demande pourquoi le plan d'élargissement se limite aux organisations à but non lucratif. Le Responsable financier senior explique que cette question a été soulevée au sein du CCF sans obtenir de soutien décisif ; il indique cependant que c'est un point qui pourra être étudié à l'avenir par le comité du Conseil compétent.

Décision

5.36 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-09 — <u>Plan d'élargissement de l'admissibilité des entités de supervision et de gestion</u> : Le Conseil d'administration approuve

a. le plan d'élargissement de l'admissibilité des entités de supervision et de gestion figurant à l'annexe 9 du rapport du Comité consultatif financier (BOD/2013/11 DOC 06A), y compris les modifications à apporter au document sur la gouvernance du Fonds du GPE ; et

b. les lignes directrices pour l'évaluation des entités de supervision et de gestion nouvellement admissibles telles qu'énoncées à l'annexe 10 du rapport du Comité consultatif financier (BOD/2013/11 DOC 06A).

Examen du portefeuille

5.37 La présidente du CCF présente le rapport d'examen du portefeuille. La présentation de ce rapport est conforme aux obligations prévues dans les termes de référence du CCF qui incluent la préparation de rapports annuels sur les performances du portefeuille de financements et la formulation de recommandations sur les priorités et stratégies des financements futurs. La présidente salue la grande qualité de l'appui du Secrétariat et sa motivation, notamment lors des débats des réunions du CCF, et signale avoir reçu des retours d'information jusqu'au moment de la soumission du rapport final.

5.38 La présidente du CCF indique que le rapport porte principalement sur les progrès réalisés au niveau de l'approbation et de la mise en œuvre des financements plutôt que sur les résultats et les impacts. L'unité suivi et évaluation du Secrétariat a préparé un rapport de performance des financements qui met en évidence les résultats et l'impact des financements du GPE. Il apparaît que la mise en œuvre des programmes et les décaissements sont à jour pour la majorité des financements ; des détails supplémentaires sont donnés dans le rapport sur les pays où il y a des retards.

5.39 L'examen du portefeuille relève certaines difficultés et des recommandations sont formulées pour les résoudre. Le rapport signale qu'il est nécessaire de porter une plus grande attention à l'état de préparation à la mise en œuvre et souligne la nécessité de disposer d'un processus normalisé d'établissement des rapports permettant au GPE de mieux rendre compte des résultats. Il montre aussi l'absence de progrès quant au recours aux modalités les plus coordonnées ainsi que la nécessité de revoir le rôle des entités de supervision et des entités de gestion. La plupart des problèmes repérés seront réglés par des initiatives telles que l'augmentation du nombre des entités de supervision et de gestion, la mise en place d'examens de la qualité des programmes, l'augmentation des ressources de l'équipe de soutien aux pays du Secrétariat et la création d'une unité suivi et évaluation au sein du Secrétariat. Le règlement de certains autres problèmes implique qu'ils soient pris en compte dans la révision du modèle de financement du GPE ; celle-ci devra intégrer au modèle des mesures d'incitation promouvant un développement efficace, l'optimisation de l'emploi des ressources et l'orientation sur les résultats.

Discussion

5.40 Le rapport est bien accueilli par le Conseil qui salue les efforts du CCF et du Secrétariat pour mener à bien cet exercice. Ce rapport confirme le bien-fondé de la recommandation de révision du modèle de financement dans une optique d'efficacité du développement et de prévisibilité des financements.

5.41 De nombreux administrateurs reconnaissent la nécessité de normaliser le système d'établissement des rapports. La présidente du CCF déclare qu'un modèle normalisé de rapport sera élaboré en concertation avec les entités de supervision et les entités de gestion. Il ne prendra pas la place des rapports par pays.

Décision

5.42 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-10 — <u>Recommandations relatives à l'examen du portefeuille</u> : Le Conseil d'administration demande au Secrétariat, en collaboration avec les entités de supervision et de gestion intéressées,

a. de proposer une méthode normalisée de transmission des informations programmatiques et financières de base relatives aux financements du GPE, dans le but d'établir des rapports d'information du Conseil d'administration et de ses comités ;

b. de proposer des options pouvant comprendre une révision éventuelle de la « Politique relative aux calendriers de signature et d'exécution des accords de financement et aux procédures de révision des programmes de financements pour la mise en œuvre » afin que, dans les requêtes de financement pour la mise en œuvre des programmes, l'accent soit davantage mis sur la préparation à la mise en œuvre ; et

c. de communiquer ces options au Comité compétent afin qu'il présente ses recommandations au Conseil d'administration lors de sa réunion en présentiel prévue en juin 2014.

6. STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DONNÉES VISANT À AMÉLIORER LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION (BOD/2013/11 DOC 07)

6.1 Jean-Marc Bernard, Coordinateur de l'équipe de suivi et évaluation, et Paul Coustère, Coordinateur de l'équipe de soutien aux pays, présentent une proposition de stratégie en matière de données visant à améliorer la planification et le suivi du secteur de l'éducation. Le Secrétariat souhaite une décision du Conseil qui permette d'évoluer vers une approche plus globale des données au sein du Partenariat mondial, dans le but d'améliorer la planification et le suivi du secteur de l'éducation à tous les niveaux.

6.2 La Présidente par intérim rappelle qu'un groupe de travail chargé de réfléchir à des indicateurs pour le plan stratégique a précédemment été mis en place par le Conseil. La proposition de stratégie en matière de données s'appuie sur certaines des conclusions de ce groupe de travail, en particulier en ce qui concerne le manque de données fiables et actualisées. La Présidente par intérim souligne que les progrès en matière d'indicateurs de planification et de suivi du secteur de l'éducation, sont directement liés à la disponibilité de données et d'analyses pertinentes. Il en va de même pour l'efficacité de l'aide. Les progrès en termes d'harmonisation et d'alignement dépendent aussi de la disponibilité d'informations et d'évaluations exactes. La Présidente par intérim appelle les membres du Conseil à discuter de cette proposition en détail car elle constitue un élément stratégique, susceptible d'améliorer de manière significative le mode de fonctionnement du Partenariat mondial.

6.3 Développant les remarques liminaires, les orateurs informent le Conseil que la proposition vise à traiter globalement les problèmes relatifs aux données de manière à améliorer la planification et le suivi de l'éducation et à mettre en évidence les résultats obtenus. Par ailleurs, l'adoption par le Partenariat mondial d'une stratégie en matière de données irait dans le sens des normes internationales et lui permettrait de tirer parti de l'expérience et de l'expertise de ses partenaires. Ainsi, les synergies du partenariat seraient exploitées au mieux pour éviter les doublons. Les orateurs poursuivent en expliquant que le Partenariat mondial est confronté à deux grands problèmes en matière de données. Le premier est lié à un déficit d'informations sur le secteur éducatif qui empêche de mettre en évidence les résultats de l'éducation. Ce déficit concerne notamment les données relatives aux acquis scolaires et au financement, l'absence d'informations fiables et actualisées sur le suivi sectoriel, le manque d'analyses sectorielles approfondies et systématiques et d'évaluations des finances publiques consacrées au secteur. Le second problème concerne les données relatives aux

financements du GPE. Les entités de supervision et les entités de gestion employant des formats de rapports différents, il est difficile, voire impossible, de comparer les données. En outre, il arrive parfois que les données de base manquent, ce qui rend le suivi des financements du GPE très problématique.

6.4 Sur la base des problèmes observés, le Secrétariat propose que le Partenariat mondial adopte une stratégie globale pour résoudre le déficit de données, tant au niveau du secteur de l'éducation que des financements du GPE. Le Partenariat mondial se doit de traiter systématiquement les problèmes de données, de favoriser les politiques fondées sur les faits et d'adopter une approche plus proactive des questions de gestion des finances publiques. Au chapitre des déficits de données du GPE, le Partenariat mondial doit réviser ses exigences de fourniture de données relatives à ses financements, s'assurer que les exigences en matière de rapport sont réalistes et apportent des informations susceptibles à la fois d'éclairer l'examen du portefeuille et de permettre l'évaluation des résultats des financements.

6.5 S'agissant des indicateurs du Plan stratégique du GPE, le Secrétariat propose une approche par paliers. À court terme, le Secrétariat continuera à contrôler les indicateurs normalisés figurant actuellement dans le Plan stratégique (taux brut de scolarisation dans l'enseignement préélémentaire, taux d'achèvement du cycle primaire, taux de passage dans le secondaire, etc.). À plus long terme, de nouveaux indicateurs, élaborés avec divers partenaires (indicateurs d'apprentissage établis avec le Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages, indicateurs d'équité, sécurité et état des écoles, etc.), seront pris en compte dans le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique.

6.6 À l'avenir, le Secrétariat propose i) d'actualiser le processus du GPE (lignes directrices) afin de garantir une prise en compte systématique de la question des données ; ii) d'élaborer une proposition de financement des analyses du secteur éducatif et des évaluations des dépenses publiques et de la redevabilité financière ; iii) de formuler, en concertation avec les entités de supervision et de gestion, des exigences minimales de suivi et d'évaluation des financements du GPE, et d'intégrer la stratégie en matière de données dans le travail en cours sur l'innovation.

6.7 En ce qui concerne la formulation de la décision, le Secrétariat propose quelques changements au texte initial soumis au Conseil de manière à ce que la décision reflète une approche plus large permettant de définir une stratégie et de mettre en œuvre les étapes suivantes. Il est souligné que ces changements ne modifient pas la substance des recommandations précédentes et que le sens général de la décision est d'approuver la mise sur pied d'une proposition de définition d'une stratégie en matière de données.

Discussion

6.8 Les membres du Conseil sont favorables à la recommandation de mise en œuvre d'une stratégie globale en matière de données et soulignent combien il est important pour le Partenariat mondial de disposer de données fiables. Tous conviennent de l'importance critique de cet aspect pour la réalisation des objectifs stratégiques du GPE. Les membres du Conseil commentent la question des données, le rôle potentiel du Partenariat mondial et la collaboration avec d'autres institutions.

6.9 Des membres du Conseil soulignent l'importance du lien avec les indicateurs du Plan stratégique. Ils insistent sur la priorité à donner à la mesure des acquis scolaires afin de les améliorer, au soutien du travail du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages et au renforcement des systèmes nationaux. Ils confirment également l'importance de la réalisation d'analyses systématiques du secteur éducatif ainsi que d'évaluations des dépenses publiques et de la redevabilité financière. Plusieurs administrateurs notent qu'il est essentiel d'éviter les doublons et de travailler en

étroite collaboration avec les différents partenaires de ce domaine (ISU, Banque mondiale, Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages, etc.).

6.10 Le Secrétariat remercie le Conseil pour cette discussion très positive et souligne que la question des données relève de la responsabilité collective de tous les partenaires. Le Secrétariat confirme qu'il travaillera en étroite collaboration avec les différents partenaires, de manière à éviter les doublons et à tirer parti des synergies. S'agissant de la proposition d'obtention des données sur place, le Secrétariat signale que ce point sera examiné à la lumière des considérations de faisabilité, de complexité et de coût.

6.11 La Présidente par intérim félicite le Secrétariat pour sa présentation et demande que la proposition de financement soit soumise au Conseil d'ici la fin du mois de février 2014.

6.12 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-11— <u>Stratégie en matière de données visant à améliorer la planification et la mise en œuvre dans le secteur éducatif</u> : Le Conseil d'administration

a. approuve la stratégie en matière de données visant à améliorer la planification et le suivi du secteur éducatif telle qu'énoncée dans le document BOD/2013/11 DOC 07 ;

b. demande au Secrétariat de formuler une proposition pour financer i) l'analyse du secteur éducatif, et 2) des évaluations des dépenses publiques consacrées au secteur éducatif et de la redevabilité financière d'ici la fin février 2014 ; et

c. demande au Secrétariat de mettre au point des exigences minimales en matière d'établissement de rapports de suivi et d'évaluation en concertation avec les entités de supervision et les entités de gestion d'ici la fin du mois de mars 2014.

7. ÉVALUATION INDÉPENDANTE (BOD/2013/11 DOC 08)

7.1 La Présidente par intérim étant empêchée, il est demandé à la Directrice générale de présider la séance. En sa qualité temporaire de présidente de séance, la Directrice générale informe le Conseil que le Secrétariat a invité Karen Mundy (Professeur à l'Université de Toronto), présidente par intérim du Comité de pilotage indépendant, à faire une présentation à propos de l'évaluation indépendante du Partenariat mondial et à faciliter la discussion du projet de note d'orientation dont le résumé a été soumis au Conseil.

7.2 Karen Mundy résume les commentaires transmis par les membres du Conseil. La plupart de ces commentaires dénotent un besoin de clarification des objectifs et des attentes du Conseil par rapport à l'évaluation. Il est nécessaire que le Conseil indique au comité si l'évaluation doit être sommative ou formative et en précise la portée et les bornes temporelles. Les résultats et les coûts dépendront d'une bonne compréhension des besoins. M^{me} Mundy remarque que les termes de référence initiaux signalaient le besoin d'une évaluation sommative alors que les commentaires reçus et la situation actuelle du GPE semblent appeler une approche formative. Elle souligne que la bonne compréhension des objectifs généraux passera également par une discussion de la portée de l'évaluation : il convient de déterminer si elle doit s'intéresser aux systèmes éducatifs nationaux ou englober aussi le GPE en tant que partenariat, ainsi que le contexte plus large de l'éducation au niveau mondial, et quelles sont les périodes à considérer. La stratégie définitive et le coût de l'évaluation seront établis sur la base d'une meilleure compréhension de la demande du Conseil.

Discussion

7.3 Les membres du Conseil remercient l'oratrice pour sa présentation et confirment le besoin d'une évaluation indépendante du Partenariat mondial. Ils demandent à M^me^ Mundy de rappeler la différence entre les approches sommative et formative en précisant clairement les options et les implications de chacune de ces solutions en termes de coût. Les membres du Conseil sont nombreux à manifester certaines craintes. Plusieurs bailleurs estiment que le coût proposé dans le projet de proposition est raisonnable au vu de l'ampleur du travail mais s'interrogent sur le bien-fondé d'une évaluation sommative à ce stade. L'autre question qui se pose est de savoir si l'évaluation sera réalisée avant l'élaboration du prochain plan stratégique. Des membres du Conseil souhaitent également débattre de la façon dont l'intégrité du processus sera garantie, par exemple par le biais de la réception des conclusions et de discussions avec le Conseil, ou la création d'un comité à cette fin. D'autres administrateurs remarquent que la finalité de l'évaluation a probablement changé en raison des nombreuses décisions qui ont déjà été prises par le Conseil d'administration en vue d'une révision du modèle de financement du GPE et de l'établissement d'une nouvelle structure de gouvernance incluant quatre comités permanents.

7.4 S'agissant de la portée de l'évaluation, du calendrier et de la période concernée, certains des membres du Conseil soulignent la nécessité de trouver un équilibre entre le court terme et le long terme. Un consensus est trouvé sur la mise en œuvre d'une méthode par paliers successifs. Dans l'étape initiale, une évaluation « succincte » sera menée sur la période du Plan stratégique actuel, l'objectif étant d'apporter des éléments utiles à l'élaboration du prochain Plan stratégique. Cette évaluation succincte s'inscrira dans un plan d'évaluation plus large que le comité de pilotage indépendant présentera au Conseil, en recommandant la meilleure méthode pour sa mise en œuvre et en précisant les rôles incombant à toutes les parties prenantes, y compris le Conseil. Il est également souligné que l'évaluation devra prendre en considération l'engagement du GPE dans les pays, le choix des pays avec lesquels il travaille et la valeur ajoutée de son modèle. Certains membres du Conseil proposent un appui supplémentaire de leur institution pour contribuer à l'exercice de suivi et d'évaluation.

7.5 Sur la base de la discussion ci-dessus, Le Conseil convient que le Comité de pilotage indépendant devrait jouer un rôle plus important de conseil du partenariat sur les questions d'évaluation. Le Comité de pilotage indépendant présentera au Comité des financements et performances un plan d'évaluation à plus long terme qui englobera la proposition d'une évaluation succincte à plus court terme telle que demandée par le Conseil. Le suivi sera assuré par le Comité des financements et performances.

8. MOBILISATION DES RESSOURCES (BOD/2013/11 DOC 04)

Stratégie de campagne pour la reconstitution des ressources

8.1 Charles Tapp, Responsable par intérim de l'équipe des partenariats et relations extérieures présente la stratégie envisagée par le Secrétariat pour la prochaine reconstitution des ressources telle qu'exposée dans le document transmis au Conseil, ainsi que les nombreuses modifications apportées aux décisions proposées dans l'intervalle.

8.2 La Présidente par intérim enjoint le Conseil de faire preuve d'ambition en fixant l'objectif de reconstitution des ressources, afin d'éviter que le secteur de l'éducation et le Partenariat mondial lui-même ne soient relégués en deuxième ligne.

8.3 Le Responsable par intérim de l'équipe des partenariats et relations extérieures résume les débats qu'a eus le Conseil sur cette question lors de sa réunion de mai 2013 à Bruxelles ; il informe le Conseil qu'un lieu a été trouvé pour l'organisation de la conférence à Bruxelles et qu'une date a été fixée (le 26 juin 2014). Il rappelle la forte baisse enregistrée par les fonds extérieurs consacrés à l'éducation depuis 2011, baisse qui suscite des inquiétudes pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources du GPE. Il indique également que des initiatives positives sont prises pour contrer cette crise, citant le travail effectué avec l'initiative qatarienne « Éduquer un enfant ».

8.4 Les besoins financiers nets des pays admis à bénéficier d'un financement du GPE non satisfaits pour la période 2015-2018 se montent à environ 9 milliards de dollars pour l'enseignement primaire et 16 milliards de dollars pour le premier cycle du secondaire, ce qui représente un déficit de financement à couvrir à partir de diverses sources (financement intérieur, fonds GOPE, autres formes de financement extérieur) d'un peu plus de 6 milliards de dollars par an. Le Secrétariat propose un cycle de reconstitution des ressources de quatre ans qui permettra d'aligner la rentrée des fonds sur la périodicité du processus d'allocation des financements (de quatre ans en moyenne). Le GPE recherchera des promesses de financement concernant 1) le Fonds du GPE, 2) le financement intérieur, 3) le financement bilatéral, y compris de la part des bailleurs de fonds émergents, et 4) les financements multilatéraux et autres financements de partenaires.

8.5 La Directrice générale expose les besoins spécifiques de reconstitution des ressources du Fonds du GPE. Elle rappelle au Conseil que 491 à 585 millions de dollars devront être prélevés sur la prochaine reconstitution des ressources pour couvrir les engagements actuels. Elle indique que le maintien des niveaux actuels de financement par les bailleurs aboutira à la mobilisation d'environ 2,4 milliards de dollars et que, compte tenu du dépassement de programmation actuel, ce maintien impliquera une réduction des allocations aux pays. Pour réussir à maintenir le niveau des engagements envers les pays, il faudrait au minimum fixer l'objectif de reconstitution des ressources du Fonds du GPE à 3 milliards de dollars. Elle reconnaît cependant qu'il est urgent de trouver de nouveaux bailleurs ainsi que de nouvelles pistes de financement innovant. La Directrice générale mesure certes les contraintes actuelles mais elle est également consciente de la croissance des besoins d'éducation des enfants et dans cette perspective, elle demande au Conseil d'approuver un objectif de reconstitution des ressources qui reflète une « **ambition allant au-delà du statu quo** », sous réserve de la révision du modèle de financement du GPE. Elle propose également qu'une réunion spéciale du Conseil en présentiel soit organisée la dernière semaine du mois de février 2014 afin de fixer un objectif précis de reconstitution des ressources et de convenir des réformes du modèle de financement.

8.6 Le Responsable par intérim de l'équipe des partenariats et relations extérieures note que l'approbation d'un objectif de reconstitution des ressources « ambitieux », permettra au Partenariat de mobiliser d'autres ressources, en vue d'obtenir une augmentation de 12 % du taux d'achèvement du cycle primaire en quatre ans pour porter ce taux à 92 % dans les pays en développement partenaires d'ici 2018, et d'obtenir que 17 millions d'enfants supplémentaires achèvent leur cursus primaire et améliorent leurs acquis scolaires.

8.7 Il explique que la société de relations publiques M&C Saatchi a proposé d'apporter une assistance bénévole au Secrétariat pour l'élaboration des messages et de la communication sur la thématique de la valeur ajoutée du GPE. Il informe également le Conseil des progrès notables réalisés dans la recherche d'ambassadeurs pour la campagne de reconstitution des ressources, l'accord de chefs d'État et d'autres sommités ayant été obtenu.

Discussion

8.8 Dix-huit des dix-neuf groupes constitutifs prennent part au débat qui suit et qui aborde de nombreux aspects. Les représentants des groupes des pays en développement partenaires expriment leur vif soutien à la reconstitution des ressources et soulignent le hiatus entre la demande globale de financement pour l'éducation et la baisse des fonds externes. Les représentants des groupes des pays en développement partenaires insistent également sur l'importance de l'augmentation des dépenses intérieures consacrées à l'éducation et conviennent que cet aspect doit être un axe essentiel de la campagne de reconstitution des ressources. Ce point est soutenu par d'autres administrateurs.

8.9 Des membres du Conseil signalent qu'à l'ambition de la campagne de reconstitution des ressources du Fonds du GPE doit correspondre une réforme effective et substantielle du modèle de financement et, dans cette optique, ils soutiennent l'idée d'une réunion spéciale du Conseil à la fin du mois de février 2014. C'est à ce stade seulement qu'il sera possible de déterminer un objectif de financement réaliste et d'évaluer le pouvoir d'incitation du thème, de la trame et des objectifs inclus dans le dossier d'investissement. Les membres du Conseil sont nombreux à souligner combien il est important de constituer un dossier très convaincant pour inciter les bailleurs à financer le Fonds du GPE ; bien que rassurés par certains des points mentionnés dans la présentation, ils insistent sur le fait que dans le contexte actuel, la proposition d'une valeur et la fixation des objectifs doivent être claires et réalisables et que l'importance de ce point ne peut être sous-estimée.

8.10 Si des membres du Conseil se déclarent favorables à la proposition du Secrétariat de porter la durée du cycle de reconstitution des ressources de trois à quatre ans, certains appellent à la prudence, craignant qu'une telle mesure n'entraîne une réduction du niveau annuel des fonds. Les membres du Conseil sont nombreux à demander un plus grand engagement de la part de nouveaux bailleurs et à appeler à d'autres formes de financement, se félicitant de l'élaboration prochaine d'une stratégie de participation du secteur privé. De nombreuses idées utiles et constructives sont émises et l'idée de travailler à une large prise en compte de l'avis des collectivités locales dans la campagne de reconstitution des ressources reçoit un vif soutien.

8.11 Le rôle des ambassadeurs est jugé très important, même s'il est spécifié que leur utilité variera en fonction de la qualité du dossier de reconstitution des ressources et des éléments de communication qui leur seront fournis pour défendre la cause du Partenariat mondial. Les membres du Conseil soulignent l'importance du dossier de communication qui ne doit pas se limiter à des questions d'accès et de financement mais doit englober les thèmes de l'apprentissage, de l'équité et du renforcement des systèmes.

8.12 Un certain nombre des membres du Conseil rappellent combien il est important que le processus de reconstitution des ressources soit inclusif ; il faut donc que tous les membres du partenariat y contribuent, et pas uniquement d'un point de vue financier. Il sera nécessaire de prévoir un cadre strict pour les annonces de contribution, en tirant les enseignements de la conférence de Copenhague dont le cadre, trop peu précis, avait compliqué le suivi des annonces de contribution.

Décision

8.13 La décision suivante est approuvée, dans une version modifiée :

BOD/2013/11-18 – <u>Reconstitution des ressources</u> : Le Conseil d'administration

a. approuve une période de reconstitution des ressources de quatre ans, de janvier 2015 à décembre 2018 ;

b. prend acte des besoins de financement non satisfaits à hauteur de 25 milliards de dollars sur la période 2015-2018 (pour l'enseignement primaire et secondaire dans les pays du GPE) qui sont jugés nécessaires pour obtenir une augmentation de 3 % par an du taux d'achèvement du cycle primaire et une hausse équivalente du taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que les progrès en matière d'équité et de qualité de l'enseignement qui permettront d'améliorer les acquis scolaires ;

c. appelle à une campagne ambitieuse de reconstitution des ressources du Fonds du GPE pour permettre au Partenariat mondial de passer à la vitesse supérieure et, en liaison avec les réformes de son modèle de financement, d'obtenir de meilleurs résultats ; et

d. tiendra une réunion spéciale en présentiel en février 2014 pour

 i. approuver le dossier d'appel à investir dans le GPE, la stratégie de reconstitution des ressources et la stratégie de communication correspondante ; et

 ii. fixer les objectifs de financement du Fonds du GPE ainsi que d'autres objectifs de reconstitution des ressources du côté des partenaires du GPE sur cette période.

Proposition d'établissement d'un fonds renouvelable d'aide humanitaire

8.14 Le responsable par intérim de l'équipe des partenariats et relations extérieures (PERT) présente une proposition relative au rôle que pourrait assumer le GPE en matière humanitaire dans le but de combler les importantes lacunes de la structure financière actuelle de l'aide humanitaire.

Discussion

8.15 La proposition est diversement accueillie par les membres du Conseil. Bien que nombre d'entre eux soient satisfaits de l'intérêt accru porté par le Partenariat mondial aux problèmes humanitaires, le consensus général est que la question doit être approfondie afin de déterminer précisément la valeur ajoutée qui résulterait de l'intervention du GPE. Les membres du Conseil notent que le Plan stratégique appelle à une analyse plus poussée du rôle du Partenariat mondial dans les crises humanitaires et que ce travail doit être mené à bien avant de prendre toute décision concrète sur cette question.

Décision

8.16 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-20 – <u>Rôle du Partenariat mondial dans les situations de crise humanitaire</u> : Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de préparer dans les plus brefs délais, en concertation avec la communauté d'intérêts sur les États fragiles et les autres partenaires concernés, des options d'intervention du Partenariat mondial dans les situations complexes d'urgence et de crise humanitaire, en portant une attention particulière au rôle de l'éducation dans la résilience des enfants, des populations et des systèmes. Ces options s'appuieront sur une analyse des carences des mandats, financements et interventions, en tenant compte de l'avantage comparatif du GPE, et comprendront des mécanismes de financement potentiels.

Financements novateurs

8.17 Le responsable par intérim de l'équipe PERT présente le travail accompli à ce jour au sujet des rachats de prêts, dans le but de mobiliser et d'amplifier les nouveaux financements, par exemple au profit des pays de la catégorie iii de l'IDA. Il présente M. Nicholas Burnett, du Results for Development Institute (R4D), qui a préparé un document de réflexion sur les rachats de prêts (annexe 4 du document BOD/2013/11/DOC 04).

8.18 M. Burnett présente un exposé exhaustif sur le concept de rachat de prêt et sur les origines et le potentiel de ces dispositifs. R4D est d'avis que le potentiel le plus important réside dans le rachat de prêts non concessionnels à des conditions plus favorables (par exemple celles de la BIRD ou de la Banque islamique de développement) étant donné que cette formule serait particulièrement intéressante pour les pays sur le point d'être reclassés par l'IDA. Il recommande qu'un programme pilote soit entrepris afin de déterminer l'intérêt du concept et de le valider.

Discussion

8.19 Les membres du Conseil se déclarent très satisfaits des efforts du Secrétariat pour rechercher de nouvelles idées aux fins du financement de l'éducation, et félicitent M. Burnett de son exposé et de son travail. Ils sont globalement d'accord avec l'idée générale de mobiliser des ressources supplémentaires à injecter dans le secteur, bien que les avis diffèrent quant à l'opportunité d'utiliser les financements du Partenariat pour racheter des prêts non concessionnels. Les membres du Conseil conviennent que l'examen de cette approche doit être replacé dans le contexte de la révision générale de l'admissibilité des pays aux financements du GPE, entreprise au titre des réformes proposées du modèle de financement, et non dissocié de ces questions. Le sentiment général est que cette approche pourrait s'appliquer plus utilement aux pays relevant de la catégorie 3 de l'IDA et aux pays à revenu intermédiaire qu'aux pays les moins avancés (PMA). Le concept mérite indubitablement d'être analysé plus finement, bien que la proposition de programme pilote soit jugée globalement acceptable. Des réserves sont exprimées quant à d'éventuels rachats de financements de l'IDA, car il semble bien préférable de travailler avec la Banque mondiale et de se concentrer sur les prêts de la BIRD. D'aucuns s'inquiètent en outre d'une augmentation du fardeau de la dette des PMA. Dans un premier temps, les membres du Conseil sont globalement en faveur de la mise en œuvre d'un programme pilote avec la Banque islamique de développement.

Décision

8.20 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-19 – <u>Financements novateurs</u> : le Conseil d'administration prend acte de l'étude sur les mécanismes de rachat de prêts visant à accroître les financements à l'appui des programmes d'éducation figurant à l'annexe 4 du document BOD/2013/11 DOC 04 en exemple de mode de financement novateur, et demande au Secrétariat

a. de présenter une proposition plus détaillée au Conseil d'administration lors de sa réunion en présentiel de juin 2014 dans l'optique de la réforme du modèle de financement du GPE ; et

b. d'approfondir l'analyse du programme pilote avec la Banque islamique de développement.

9. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (BOD/2013/11 DOC05)

9.1 Le responsable par intérim de l'équipe PERT et Mme Sarah Beardmore, chargée du plaidoyer, présentent la Stratégie d'engagement de la société civile et sollicitent l'approbation de la démarche recommandée par le Secrétariat en vue d'améliorer la participation de la société civile.

9.2 Le responsable de l'équipe PERT rappelle aux membres du Conseil qu'une décision a été prise, à la réunion du Conseil tenue à Paris en novembre 2012, en vue du financement d'un programme de deux ans au profit du Fonds de la société civile pour l'éducation, avec l'UNESCO comme entité de gestion. À l'époque, il avait beaucoup été question de la nécessité d'une stratégie exhaustive concernant l'engagement de la société civile, et le Secrétariat avait été invité à réfléchir à la nature d'éventuels financements futurs, au-delà du programme en cours. Le présent document constitue une première étape dans ce processus. La chargée du plaidoyer indique que deux autres décisions sont sollicitées, outre la confirmation globale de la Stratégie d'engagement de la société civile, à savoir l'autorisation i) de décaisser un montant supplémentaire de 7,25 millions de dollars à l'appui du Fonds de la société civile pour l'éducation (CSEF) pour la période 2014-2015, et ii) d'élaborer une proposition détaillée en vue de la poursuite de l'appui à la société civile pour la période 2015-2018.

9.3 La chargée du plaidoyer souligne que le renforcement de l'engagement et de la participation de la société civile à l'action du Partenariat est un élément clé du Plan stratégique du GPE. Elle cite plusieurs exemples où la société civile a amélioré l'éducation dans les pays en développement partenaires, dont le Togo, le Burkina Faso, les Îles Salomon et le Mali, et où son intervention a été financée au moyen du CSEF. Le GPE s'emploie aussi à encourager la participation de la société civile au dialogue sur les politiques. Ainsi, sa participation aux GLPE s'est intensifiée dans de nombreux pays partenaires du GPE, même si dans d'autres pays, les organisations de la société civile en sont toujours exclues.

9.4 Les principaux objectifs de la Stratégie d'engagement de la société civile sont : i) intensifier l'action menée par le Secrétariat pour faciliter la participation de la société civile aux processus du GPE ; ii) accroître l'appui apporté aux pays partenaires du GPE pour qu'ils prennent part aux processus engagés au niveau des pays ; et développer les capacités et améliorer le niveau de participation des représentants de la société civile à l'échelle mondiale.

9.5 S'agissant du financement actuel du CSEF, la chargée du plaidoyer signale que le Secrétariat, l'UNESCO et la Campagne mondiale pour l'éducation ont travaillé très dur pour définir et atteindre des objectifs d'étape critiques pour l'exécution des financements. Le Secrétariat n'a donc aucune difficulté à recommander le décaissement de la deuxième tranche de financement étant donné que ces objectifs d'étape ont été atteints.

Discussion

9.6 Les membres du Conseil sont favorables à la recommandation et félicitent le Secrétariat pour la documentation complète, l'exposé qui leur a été fait et le travail effectué jusqu'ici pour promouvoir l'engagement de la société civile. Le Conseil est très favorable à l'expansion du rôle de la société civile dans les processus et le fonctionnement du Partenariat, tant au niveau national que mondial. De nombreux membres du Conseil se disent satisfaits que des exemples spécifiques des succès remportés à ce jour leur aient été présentés, demandent à être tenus au courant des progrès futurs et demandent en outre que ces réussites fassent l'objet d'une plus grande diffusion sur la place publique. Le Secrétariat est prié de diffuser plus largement l'évaluation indépendante du premier programme du CSEF. La prudence est de mise en ce qui concerne le taux des commissions appliqué par l'entité de supervision, mais il est noté que la question des commissions de gestion des entités est actuellement à

l'étude par le CCF. Le groupe secteur privé/fondations privées se déclare satisfait du processus mis en place en vue de l'élaboration de la Stratégie d'engagement de la société civile, et suggère l'adoption d'un processus analogue pour la préparation imminente de la Stratégie d'engagement du secteur privé. Une brève discussion s'engage pour déterminer dans quelle mesure le cycle de financement de l'appui à la société civile devrait être rattaché à la période de reconstitution ou à la période du prochain Plan stratégique du GPE.

Décision

9.7 Le Conseil approuve la décision suivante :

BOD/2013/11-12 – <u>Société civile</u> : Le Conseil d'administration

a. approuve la stratégie recommandée au GPE et à ses partenaires afin de mieux appliquer le principe de participation de la société civile énoncé à l'annexe 1 du document BOD/2013/11 DOC 05 ;

b. approuve le second engagement de fonds de l'administrateur fiduciaire au bénéfice de l'UNESCO, en sa qualité d'entité de supervision, d'un montant de 7,25 millions de dollars à l'appui du Fonds de la société civile pour l'éducation, pour la période 2014/2015, de 508 078 dollars pour la commission de gestion et de 324 227 pour l'allocation de supervision ; et

c. demande au Secrétariat du GPE de mettre au point une proposition de soutien de la société civile pour 2015-2018, en concertation avec la Campagne mondiale pour l'éducation, l'Internationale de l'éducation et les autres parties prenantes, à soumettre à l'examen du Conseil d'administration lors de sa réunion en présentiel de juin 2014.

10. BUDGET DU SECRÉTARIAT ET BUDGET DE LA PRÉSIDENCE (BOD/2013/11 DOC 11)

10.1 La Directrice générale présente la proposition de budget du Secrétariat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, soit un montant de 16 648 600 dollars, y compris le budget de la Présidence, d'un montant de 125 000 dollars, ainsi qu'un montant supplémentaire d'un maximum de 723 859 dollars pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources et pour la conférence prévue pour juin 2014. La Directrice générale signale que le montant supplémentaire sollicité pour la reconstitution a été réduit de la contribution de 100 000 dollars faite par l'Allemagne. Elle espère que d'autres contributions seront versées à l'avenir pour réduire encore ce montant, comme cela s'était passé à la dernière reconstitution.

10.2 Le budget présenté comporte également une demande de fonds complémentaires, à hauteur de 160 000 dollars, en vue du fonctionnement des trois nouveaux comités technique permanents et du Comité de coordination, ainsi qu'un montant de 150 000 dollars pour couvrir les frais de voyage des ministres de pays en développement qui participeront à la conférence de reconstitution à Bruxelles. En outre, il manque une somme de 100 000 dollars pour permettre au Comité directeur indépendant de préparer une note de synthèse pour l'évaluation indépendante du GPE. À la demande de la présidente par intérim, le Conseil convient d'inclure ce montant supplémentaire dans sa décision finale.

10.3 S'agissant de l'exécution du budget, la Directrice générale note que les dépenses courantes sont conformes aux montants approuvés à la précédente réunion du Conseil. Elle souligne que le Secrétariat a fonctionné de manière très économique et qu'il s'est attaché à réduire les frais de voyage

et les frais administratifs chaque fois que possible. Le budget proposé, soit 16 648 600 dollars, représente une hausse de 3 % des coûts, sans demande d'augmentation des effectifs. Le seul élément d'augmentation supérieure à 3 % concerne le développement professionnel qui, selon la direction, a été insuffisant dans le passé.

10.4 La Directrice générale indique que le Secrétariat a un plan de travail ambitieux pour 2014. Outre ses fonctions de base, les autres activités prévues pour cette période sont notamment la reconstitution des ressources, la révision du modèle de financement du GPE, le renforcement des opérations du Secrétariat, l'intégration d'une culture de suivi-évaluation et l'acquisition des aptitudes connexes, et le parachèvement du Protocole sur l'hébergement.

Discussion

10.5 Les membres du Conseil appuient les propositions. Des précisions et des avis sont demandés au sujet des questions suivantes : la possibilité que le Secrétariat réduise les coûts liés aux capacités opérationnelles supplémentaires qui seront nécessaires aux fins de la reconstitution en demandant aux partenaires de mettre du personnel à sa disposition temporairement ; le budget du Secrétariat comprend-il les coûts liés à la vice-présidence, les coûts des nouveaux comités techniques permanents et de la nouvelle réunion du Conseil prévue pour février 2014 ; dans quelle mesure les coûts associés aux services de consultants diminueront maintenant que des agents ont été recrutés à titre permanent ; et diverses questions relatives à la politique du Secrétariat concernant les voyages effectués par les agents et les membres du Conseil.

10.6 La Directrice générale répond à ces différentes questions. Le budget de la Présidence devrait couvrir les coûts liés à la présidence et à la vice-présidence. Le Secrétariat s'attachera à couvrir les coûts de la réunion en présentiel du Conseil en février sur le budget approuvé pour l'exercice 2014. Si nécessaire, il présentera un budget supplémentaire pour couvrir l'éventuel manque de financement. En ce qui concerne la politique de voyage, elle explique que le GPE s'efforce de privilégier les voyages en classe économique autant que possible. Le Secrétariat a effectivement une politique en la matière, tant pour ses propres agents que pour les membres du Conseil, et sera heureux de la présenter au Conseil. S'agissant des coûts liés aux quatre nouveaux comités établis par le Conseil, le Secrétariat a calculé qu'il y aurait au moins deux réunions en présentiel par an et par comité, et que les coûts connexes seraient partiellement couverts par les économies réalisées du fait que les réunions du CCF ou du GWG n'ont plus besoin d'être couvertes. La Directrice générale indique par ailleurs que les frais liés aux services de consultants devraient diminuer à partir du moment où les 12 nouveaux postes seront pourvus.

10.7 Le responsable par intérim de l'équipe PERT récapitule les informations figurant dans le document fourni au Conseil au sujet du budget des capacités opérationnelles supplémentaires requises pour la prochaine reconstitution, notant que cette reconstitution sera encore plus importante que la précédente et qu'elle nécessitera donc davantage de ressources. Le Secrétariat a l'intention de recruter des spécialistes en gestion événementielle pour s'assurer qu'il dispose de ressources humaines suffisantes pour gérer une manifestation de cette ampleur.

Décision

10.8 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-13 — <u>Budget du Secrétariat</u> : Le Conseil d'administration approuve

a. le budget du Secrétariat d'un montant maximal de 16 648 600 dollars pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris le budget de 125 000 dollars de la Présidence pour la même période selon les indications du document BOD/2013/11 DOC 11 ; et

b. un montant supplémentaire de
 i. 723 859 dollars maximum au titre des frais additionnels liés à la deuxième campagne de reconstitution des ressources du Partenariat mondial et à la conférence qui sera organisée en juin 2014 ;
 ii. 150 000 dollars pour le déplacement des ministres des pays en développement qui auront un rôle de promotion à la conférence de reconstitution des ressources ; et
 iii. 160 000 dollars maximum pour les frais supplémentaires induits par la création des nouveaux comités selon les décisions énoncées dans les documents BOD/2013/11-04 et 05 ; et
 iv. 100 000 dollars maximum pour couvrir le coût de l'évaluation réalisée par le comité de pilotage indépendant.

11. BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE (BOD/2013/11 DOC 14)

11.1 La présidente par intérim présente la proposition de décision soumise au Conseil en ce qui concerne le budget de l'Administrateur fiduciaire pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Le budget de l'Administrateur fiduciaire ne fait pas l'objet d'une présentation particulière, le document soumis au Conseil ayant été diffusé avant la réunion. La présidente par intérim signale que l'Administrateur fiduciaire est disponible pour répondre à toute question émanant des membres du Conseil.

Décision

11.2 Les membres du Conseil semblent satisfaits du budget de l'Administrateur fiduciaire, et la décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-14 —<u>Budget de l'Administrateur fiduciaire</u> : Le Conseil d'administration approuve le budget de l'Administrateur fiduciaire se chiffrant à 544 000 dollars pour les services d'administration fiduciaire sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Le Conseil d'administration approuve également l'estimation des dépenses administratives supplémentaires, se chiffrant à 60 400 dollars, afférentes aux services d'administration fiduciaire pour la période du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2013.

12. ACCORD SUR L'HÉBERGEMENT (BOD/2013/11DOC 09)

12.1 Mme Lisa Gomer, Directrice des opérations, présente les principes convenus en vue du Protocole d'accord sur l'hébergement du Partenariat mondial pour l'éducation par la Banque mondiale (le « Protocole sur l'hébergement »), tels qu'énoncés dans le document soumis au Conseil.

12.2 La Directrice des opérations retrace brièvement l'historique de la situation et des négociations du Protocole sur l'hébergement du GPE par le Banque mondiale. En 2012, M^me^ Alison Evans a réalisé une évaluation indépendante des dispositions prises en la matière. Dans son rapport d'évaluation, M^me^ Evans a recommandé plusieurs options susceptibles d'améliorer la performance opérationnelle du Partenariat au sein de la Banque mondiale, tant à l'échelle du Secrétariat qu'au niveau des pays. Lors de sa réunion en présentiel d'octobre 2012, le Conseil a adopté l'option « Statu Quo Plus » du rapport Evans, qui recommande d'optimiser la relation entre le Partenariat mondial et la Banque mondiale au moyen d'un renforcement de la collaboration administrative, du partenariat et de la collaboration dans les pays. L'un des éléments clés de l'option « Statu Quo Plus » est que le Partenariat mondial conclut avec la Banque mondiale un Protocole sur l'hébergement précisant les rôles et responsabilités respectives des parties. Durant les six derniers mois, le Secrétariat et la Banque mondiale sont convenus de principes clés qui satisfont aux prescriptions du plan d'exécution de l'option « Statu Quo Plus » et qui constitueront la trame du Protocole sur l'hébergement. Les deux parties se sont engagées à finaliser ce protocole en vue de sa signature le 31 mars 2014 au plus tard.

12.3 Les principes convenus qui seront officialisés dans le Protocole sur l'hébergement sont notamment : le statut du GPE en tant qu'entité financièrement indépendante de la Banque mondiale, et la reconnaissance du fait que le Conseil d'administration du GPE approuve les objectifs annuels, les résultats, le niveau d'effectifs, le budget et le programme de travail du Secrétariat ; la création d'un Groupe de travail GPE-Banque mondiale qui fera office d'organe de planification, de coordination et de définition des thématiques à étudier ; la latitude et la responsabilité accrues données au GPE en matière de ressources humaines, de gestion des résultats, de passation de marchés et de technologies de l'information, en contrepartie d'une plus grande reddition de compte de la part du Partenariat mondial ; la coordination financière, la fonction d'Administrateur fiduciaire et d'autres questions telles que la possibilité que le Partenariat mondial crée une entité extérieure à but non lucratif qui serait chargée des travaux que la Banque mondiale n'est pas en mesure d'assumer. La Directrice des opérations indique que si le Secrétariat doit assumer un surcroît de responsabilités et d'obligations redditionnelles, il y aurait peut-être lieu qu'elle constitue une réserve pour faire face à d'éventuelles responsabilités financières.

12.4 La Directrice des opérations explique que le Protocole sur l'hébergement n'a pas encore été finalisé, essentiellement pour deux raisons. La première est que la Banque mondiale n'a signé de Protocole d'hébergement avec aucun des partenariats qu'elle héberge actuellement. Comme il n'y a pas de précédent en la matière, les représentants des différents départements de la Banque mondiale doivent examiner le protocole et donner leur aval avant qu'il puisse être signé. Deuxièmement, la Banque mondiale traverse une restructuration majeure et il a donc été difficile d'obtenir l'attention des hauts fonctionnaires. Par ailleurs, le Réseau Développement humain de la Banque mondiale, où le Partenariat mondial est actuellement logé, n'existera bientôt plus compte tenu de l'établissement des groupes de pratique mondiaux. Aucune décision n'a encore été prise quant au lieu où le Partenariat mondial sera hébergé dans la nouvelle structure de la Banque mondiale. La Directrice générale et la Directrice des opérations remercient toutes deux la Banque mondiale pour l'excellente coopération dont elle a fait preuve au cours des derniers mois dans le cadre des négociations visant à définir les principes convenus du Protocole sur l'hébergement.

Discussion

12.5 Le membre du Conseil représentant le groupe des banques multilatérales et régionales note que la Banque mondiale est ouverte, qu'elle appuie ce processus et qu'elle sera aussi souple que possible. La principale question en souffrance est de déterminer où loger le Partenariat mondial dans le cadre remanié de la Banque. Celle-ci doit entreprendre un gros travail de contrôle préalable avant d'exécuter le Protocole sur l'hébergement. En tant que membre du Conseil du GPE, elle est d'avis que

le Conseil doit impérativement mettre en place une structure institutionnelle de surveillance du Secrétariat étant donné que le rôle de la Banque mondiale ira en s'amenuisant.

12.6 Les membres du Conseil sont globalement favorables aux principes convenus en vue du Protocole sur l'hébergement, tels qu'exposés dans la présentation. Des demandes d'éclaircissement sont formulées au sujet de différentes questions, notamment : le Protocole sur l'hébergement sera-t-il soumis au Conseil avant sa signature ; la restructuration interne de la Banque mondiale risque-t-elle de retarder le calendrier prévu ; comment le Partenariat mondial traitera-t-il les cas de fraude ou de détournement de fonds ; le Conseil sera-t-il consulté sur le recrutement de nouveaux agents ; les incidences possibles de la surveillance et les responsabilités qui pourraient en découler pour le Conseil.

12.7 La Directrice générale et la Directrice des opérations confirment toutes deux au Conseil que le GPE entend appliquer les règles et procédures de la Banque mondiale. Alors que le Secrétariat est en transition vers une indépendance et une autonomie accrues, il est jugé important à tous les égards d'inscrire les opérations dans le respect des règles. La Directrice générale admet qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'adopter des politiques spécifiques au GPE, étant donné la plus grande autonomie dont jouira le Secrétariat. Elle précise que l'indépendance financière du Partenariat mondial implique que la Banque ne viendra pas à sa rescousse pour le cas où il ne soit pas en mesure à l'avenir d'honorer ses obligations. S'agissant de l'éventuelle création d'une entité externe indépendante, aucune décision ferme n'a été prise et le Conseil serait pleinement consulté. La Directrice des opérations explique qu'il ne sera pas faisable de transmettre au Conseil le projet de Protocole sur l'hébergement avant sa signature. Elle précise par ailleurs que ce Protocole n'est pas un accord juridique puisque le Partenariat mondial n'est pas une personne morale indépendante et qu'elle n'est pas habilitée à passer des accords juridiques. Le Protocole sur l'hébergement sera un document évolutif, faisant l'objet de modifications occasionnelles pour l'adapter à l'évolution des circonstances entre les parties.

Décision

12.8 Sur la base de cette discussion, la décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-15 — <u>Principes du Protocole d'accord sur l'hébergement du Partenariat mondial pour l'éducation par la Banque mondiale</u> : Le Conseil d'administration

a. entérine les principes convenus en vue du Protocole d'accord sur l'hébergement (le « Protocole sur l'hébergement ») tels qu'énoncés dans le document BOD/2013/11 DOC 09 ;

b. donne pouvoir à la Directrice générale (DG) du Partenariat mondial pour l'éducation pour mener à bien les négociations avec la Banque mondiale, en vue de finaliser et de signer le Protocole sur l'hébergement, dans le droit-fil desdits principes, le 31 mars 2014 au plus tard ; et

c. invite la Directrice générale à consulter le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement à propos des négociations relatives au Protocole sur l'hébergement.

13. CADRE DE GESTION DES RISQUES (BOD/2013/11 DOC 10)

13.1 La Directrice des opérations présente les décisions proposées au Conseil au sujet du Cadre de gestion des risques, telles qu'énoncées dans le document dont le Conseil est saisi. Faute de temps, elle n'est malheureusement pas en mesure de faire l'exposé qu'elle avait prévu. La présidente par intérim

demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent interroger la Directrice des opérations avant de se prononcer sur la question à l'étude.

13.2 Un membre demande si le Conseil est invité à approuver les risques énumérés dans la matrice de gestion des risques figurant à l'annexe 2 du document. La Directrice des opérations précise que le Conseil est uniquement invité à approuver la méthodologie proposée, et non les risques ou les classements proposés. Il est convenu de modifier le libellé de la décision pour refléter cette interprétation.

Décision

13.3 La décision suivante est approuvée :

BOD/2013/11-16 — <u>Cadre de gestion des risques</u> : Le Conseil d'administration

a. approuve le projet de matrice de gestion des risques figurant à l'annexe 2 du document BOD/2013/11 DOC 10 ;

b. charge le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement, dès qu'il sera opérationnel, de mettre la dernière main à un cadre complet de gestion des risques pour le GPE qui comprendra des mesures d'atténuation des risques, désignera les entités chargées de leur application et proposera des délais estimés de mise en œuvre correspondant à chacun des risques recensés ; et

demande qu'un cadre complet de gestion des risques soit soumis au Conseil d'administration aux fins d'approbation lors de sa réunion en présentiel de juin 2014.

14. QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions du Conseil

14.1 La présidente par intérim informe les membres que le Conseil d'administration tiendra une réunion spéciale en présentiel en février 2014, suivie d'une réunion en présentiel qui aura lieu les 26 et 27 juin 2014 à Bruxelles (Belgique). Le Secrétariat diffusera des informations détaillées à ce sujet en temps opportun.

14.2 En l'absence d'autres questions à examiner, la présidente par intérim déclare la réunion close à 18 h 30.

Annex 1

	Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
1	Abdel Razig Mohamed, S. E. Soad	Ministre	Ministère de l'éducation	Soudan	Observateur
2	Abdullahi, Abdi	Spécialiste senior Éducation	Banque islamique de développement	Arabie Saoudite	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
3	Aheto-Tsegah, Charles	Directeur général adjoint	Service de l'éducation	Ghana	Membre du Conseil et du groupe Afrique 3
4	Albright, Alice	Directrice générale	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
5	Ambühl, Hansjürg	Directeur de la Division Afrique de l'Ouest	Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)	Suisse	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 1
6	Andersen, Jesper	Conseiller senior	Ministère des affaires étrangères	Danemark	Membre du groupe des donateurs 4
7	Archer, David	Directeur des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Membre du Conseil et du groupe des OSC 1 (internationales/Nord)
8	Ba, Ben	Spécialiste principal en gestion financière	Banque islamique de développement (BIsD)	Arabie Saoudite	Observateur
9	Beardmore, Sarah	Chargée de la promotion	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
10	Beddi, Abderrahman	Directeur Éducation	Banque islamique de développement	Arabie Saoudite	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
11	Bernard, Jean-Marc	Chef d'équipe Suivi-évaluation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
12	Biney, Francis	Coordonnateur	Ministère de l'éducation	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2

	Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
13	Bogale, Solomon	Directeur	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
14	Bouapao, S. E. Lytou	Ministre adjoint	Ministère de l'éducation	République démocratique populaire lao	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Asie-Pacifique
15	Bourne, Jo	Directeur associé Éducation	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre par intérim du Conseil et membre du groupe UNICEF (agences multilatérales 2)
16	Bridges, David	Chargé de programme	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
17	Brinkhaus, Michaela	Chargée de l'enseignement primaire	Ministère de la coopération économique et du développement	Allemagne	Membre du groupe des donateurs 5
18	Brown, Donal	Directeur du Département des fonds mondiaux	DFID	Royaume-Uni	Membre du Conseil et du groupe des donateurs 3
19	Buchan, Christina	Directrice	Département des affaires étrangères, du commerce et du développement	Canada	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 3
20	Burnett, Nicholas	Directeur général	Results for Development Institute	États-Unis d'Amérique	Observateur
21	Caires, Yousuf	Directeur adjoint des programmes	Dubai Cares	Émirats arabes unis	Observateur
22	Cauldwell, Jonathan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Groupe UNICEF (agences multilatérales 2)
23	Christensen, Olav Rex	Spécialiste senior en finances publiques	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)

	Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
24	Colenso, Peter	Directeur exécutif des investissements	Children's Investment Fund Foundation	Royaume-Uni	Membre du Conseil et du groupe secteur privé/fondations privées
25	Coustere, Paul	Spécialiste principal de l'éducation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
26	Crowder, Beau	Directeur des programmes	Dubai Cares	Émirats arabes unis	Observateur
27	Dansie, Grant	Conseiller pour l'éducation	NORAD	Norvège	Membre du groupe des donateurs 4
28	De Marcken, Natasha	Directrice, Bureau de l'éducation	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre du Conseil et du groupe des donateurs 6
29	Dessalegn, Abiy	Directeur Communications	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
30	Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la planification et de la réforme de l'enseignement	Ministère de l'éducation	Sénégal	Membre du groupe Afrique 2
31	Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Education International	Belgique	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 3 (corps enseignant)
32	Elshikh Abdelrahman, Muatasim	Unité de mise en œuvre des projets	Ministère de l'éducation	Soudan	Observateur
33	Feinberg, Nathalia	Directrice du Département	Ministère des affaires étrangères	Danemark	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 4
34	Fife, Paul	Directeur général adjoint	NORAD	Norvège	Membre du Conseil et du groupe des donateurs 4
35	Focas Licht, Margarita	Spécialiste senior de l'éducation	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
36	Fordham, Elizabeth	Conseillère en éducation	UNESCO	France	Groupe UNESCO (agences multilatérales 1)
37	Fossberg, Camilla	Chef de la Section Éducation	Norad	Norvège	Intervenant (Président du CCF)
38	Fujimori, Yukako	Spécialiste de l'éducation	UNICEF Soudan	Soudan	Observateur
39	Gantenbein, Nicole	Chargée des programmes d'éducation	Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)	Suisse	Membre du groupe des donateurs 1

40	Gardiner, Amanda	Directrice des affaires internationales	Pearson	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe secteur privé/fondations privées
41	Golden, April	Analyste des relations avec les donateurs	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
42	Gomer, Lisa	Directrice des opérations	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
43	Goudiaby, Gisele	Conseil logistique	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
44	Gutierrez, Francisco	Directeur de la Division Éducation	AECID	Espagne	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 2
45	Hæreid Seim, Olav	Directeur	UNESCO	France	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe UNESCO (agences multilatérales 1)
46	Hailegiorgis, Demissew	Assistant senior pour la communication	UNICEF	Éthiopie	Observateur
47	Hamilton, Evelyn	Responsable de la planification	Ministère de l'éducation	Guyana	Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
48	Hasabala Elbakri, Hassaballa	Directeur général	Ministère de l'éducation de l'État de Gedarif	Soudan	Observateur
49	Hertel, Ulrika	Directrice des programmes	ACDI	Suède	Membre du groupe des donateurs 4
50	Hoelzer, Ronja	Chef de projet, Initiative allemande BACKUP pour l'éducation en Afrique	GIZ	Allemagne	Observateur
51	Humme, Alexandra	Chef d'équipe, Communication et médias	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
52	Hunde, Mitiku	Directeur du Bureau des relations étrangères et des bourses d'études	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
53	Jones, Dan	Directeur des campagnes	Results UK	Royaume-Uni	Observateur
54	Kaffouba, Touré	Directeur	Ministère de l'éducation		Membre du groupe Afrique 2
55	Karakoski, Jussi	Conseiller senior à l'éducation	Ministère des affaires étrangères	Finlande	Membre du groupe des donateurs 4

56	Karimata, Atsushi	Coordonnateur senior, Division de la coopération mondiale	Ministère des affaires étrangères	Japon	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 6
57	Karjalainen, Marja	Directrice adjointe	Commission européenne	Belgique	Membre du groupe des donateurs 5
58	Ketsela, Mekdim	Assistant exécutif senior	UNICEF	Éthiopie	Observateur
59	King, Elizabeth	Directrice, Éducation	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (agences multilatérales 3)
60	Koziol, Margaret	Conseillère senior en politiques	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des donateurs 6
61	Laurie, Emily	Directrice de la promotion	Plan International	Royaume-Uni	Observateur
62	Lefebvre, Francois	Chargé senior des questions financières	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur
63	Lindenthal, Roland	Directeur de la Division de l'éducation	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement	Allemagne	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des donateurs 5
64	Lorenzo, Veronique	Directrice d'unité	Commission européenne	Belgique	Membre du groupe des donateurs 5
65	Mareso, Miriam	Spécialiste en éducation	UNICEF	Sierra Leone	Observateur
66	Mbow, Cheikh	Coordonnateur National	COSYDEP	Sénégal	Membre du Conseil et du groupe des OSC 2 (pays en développement)
67	Mesen, Michelle	Chargée des partenariats avec les pays en développement	Partenariat mondial pour l'éducation	France	Secrétariat du GPE
68	Mowe, Kjersti	Directrice des réseaux FSCE et des apprentissages	Campagne mondiale pour l'éducation	Norvège	Observateur
69	Mundy, Karen	Professeure	Université de Toronto	Canada	Intervenant

	Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
70	Naidoo, Jordan	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant par intérim du Conseil et membre du groupe UNICEF (agences multilatérales 2)
71	Nkaada, Daniel	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'éducation	Ouganda	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Afrique 1
72	Onyancha, Ruth	Chargée senior des relations avec le Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
73	O'Reilly, Joseph	Directeur de l'éducation	Save the Children	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 1 (Internationales/ Nord)
74	Ouko, Janet	Coordonnatrice nationale	Coalition Elimu Yetu	Kenya	Observateur
75	Palacios, Alejandro	Directeur des projets spéciaux	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
76	Pascual, Jay	Conseiller juridique	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur
77	Pessi, Jefferson	Coordonnateur	Education International	Belgique	Observateur
78	Power, Padraig	Chargé senior des questions financières	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
79	Rahimee, Sifatullah	Conseiller du Ministre de l'éducation	Ministère de l'éducation	Afghanistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
80	Rao Gupta, Geeta	Directrice exécutive adjointe	Interim CHAIR	États-Unis d'Amérique	Président par intérim
81	Raymond, Michèle	Secrétaire générale adjointe	Secrétariat ACP	Belgique	Observateur

	Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
82	Sagorsky, Tal	Consultant	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
83	Sakho, Marieme	Syndicat	Sypros	Sénégal	Membre du Conseil et membre du groupe des OSC 3 (corps enseignant)
84	Samba, Madiana	Conseillère	Coalition Éducation pour tous	Sierra Leone	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe des OSC 2 (pays en développement)
85	Sanchez, Sandra	Vice-ministre de l'éducation	Ministère de l'éducation	Honduras	Membre suppléant du Conseil et membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
86	Schmitt, Sylvia	Conseillère en éducation	Agence de coopération allemande (BMZ/GIZ)	Allemagne	Observateur
87	Schroh, Karen	Représentante de l'UE	Partenariat mondial pour l'éducation	Belgique	Secrétariat du GPE
88	Segueda, Benewende Bonaventur	Inspecteur de l'enseignement du premier degré	Ministère de l'éducation	Burkina Faso	Membre du groupe Afrique 2
89	Siebes, Ronald	Directeur adjoint de la Division de l'éducation	Ministère des affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du groupe des donateurs 1
90	Sow, François	Directeur de la parité et du développement humain	Ministère des affaires étrangères	France	Membre du groupe des donateurs 5
91	Stassen, Yvonne	Directrice adjointe	Ministère des affaires étrangères	Pays-Bas	Membre du Conseil et du groupe des donateurs 1
92	Stockill, Jennifer	Chargée des politiques et des programmes	DFID	Royaume-Uni	Membre du groupe des donateurs 3

	Nom (nom de famille, prénom)	Titre	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
93	Sturrock, Christine	Directrice des fonds sectoriels	AusAID	Australie	Membre du groupe des donateurs 2
94	Tanaka, Shinichiro	Conseiller senior	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Membre du groupe des donateurs 6
95	Taniguchi, Satoshi	Représentant officiel	Ministère des affaires étrangères	Japon	Membre du groupe des donateurs 6
96	Tapp, Charles	Conseiller senior, reconstitution des ressources	Partenariat mondial pour l'éducation	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
97	Taylor, Aleesha	Directrice adjointe	Open Society Foundation	États-Unis d'Amérique	Observateur
98	Tebbe, Kerstin	Directrice adjointe	INEE	Suisse	Observateur
99	Thiam, S. E. Serigne Mbaye	Ministre	Ministère de l'éducation	Sénégal	Membre du Conseil et du groupe Afrique 2
100	Tinning, Chris	Conseiller ministériel (développement international)	AusAID	Australie	Membre du Conseil et du groupe des donateurs 2
101	Vilsack, Christie	Conseillère senior à l'éducation internationale	USAID	États-Unis d'Amérique	Membre du groupe des donateurs 6
102	Waples, Sally	Directrice adjointe par intérim, Département des fonds mondiaux	DFID	Royaume-Uni	Membre du groupe des donateurs 3
103	Wardak, S. E. Ghulam Farooq	Ministre de l'éducation	Ministère de l'éducation	Afghanistan	Membre du Conseil et du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
104	Waruku, Boaz	Directeur des programmes	ANCEFA	Kenya	Observateur
	Nom (nom de famille, prénom)	**Titre**	**Institution/Organisation**	**Pays**	**Groupe constitutif**
105	Wolassa, S. E. Shiferaw	Ministre	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
106	Xaymountry, Bounpanh	Directeur général adjoint	Ministère de l'éducation et des sports	République démocratique populaire lao	Membre du groupe Asie-Pacifique

107	Yoshida, Kunihiko	Deuxième Secrétaire	Ambassade japonaise à Addis-Abeba	Japon	Observateur
108	Zida, M. Jean Edmond	Économiste planificateur	Ministère de l'éducation	Burkina Faso	Membre du groupe Afrique 2